



HAL
open science

Optimiser l'accès des SESSAD en région PACA

Amélie Etchegaray, Hubert Mazurek, Sophie Bourgarel

► **To cite this version:**

Amélie Etchegaray, Hubert Mazurek, Sophie Bourgarel. Optimiser l'accès des SESSAD en région PACA. [Rapport de recherche] CREA; LPED (UMR 151- IRD-AMU). 2014, 47 p. hal-02547384

HAL Id: hal-02547384

<https://hal.science/hal-02547384>

Submitted on 20 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

2014



**[OPTIMISER L'ACCES AUX SESSAD EN
REGION PACA]**

Cette étude a été réalisée par Amélie Etchegaray, technicienne d'études au Creai Paca et Corse, Hubert Mazurek, directeur de recherches au Laboratoire Population, Environnement, Développement, UMR 151 AMU-IRD et Sophie Bourgarel, chargée d'études au Creai Paca et Corse.

Contexte.....	5
Objectif : Optimiser les implantations pour les Sessad	5
Méthode.....	5
Rappel de l'état des lieux de l'offre en sessad (données 2012).....	7
Ces implantations correspondent-elles aux besoins ?	16
L'endo-recrutement par EOP, un des indicateurs de la qualité des implantations.....	18
Une aire d'influence de 30 min autour d'un sessad révèle une offre en accord avec les besoins.....	20
Encadré méthodologique : Modélisation du réseau afin de tracer les aires d'influences	20
Des déplacements différents suivant le type de déficiences	23
Dans quels Sessad existants pourraient aller les enfants pour que leur trajet soit le plus court ?	27
Suggestion de nouvelles implantations de Sessad pour un accès optimum à 30 mn pour tous les enfants	32
Encadré méthodologique : le processus de suggestion de nouvelles implantations.....	32
SYNTHESE ET PRECONISATIONS	37
Bibliographie	38
ANNEXE 1 Note méthodologique	39
Le réseau	39
Les isochrones	39
La matrice Origine destination.....	39
La ressource la plus proche	39
Couche emplacement – attribution.....	39
ANNEXE 2 Estimation du nombre de place pour les sessad existants à partir de l'aire d'influence	40

CONTEXTE

L'étude réalisée en 2012 par le Creai sur les "Pratiques territoriales des Sessad en région Paca" a fait apparaître des difficultés de fonctionnement liées à la localisation des implantations de ces services. En Paca, les implantations des Sessad sont fréquemment héritées de l'ancienne géographie des internats d'établissements, souvent inadaptée à la problématique de services à domicile. En conséquence, les taux de recrutement des usagers sur la commune d'implantation du service (endo-recrutement) sont très variables. Lorsque les Sessad sont installés dans une commune de 9000 habitants ou moins, leur taux d'endo-recrutement est inférieur à 20%, ce qui génère des coûts importants en déplacement. Afin de diminuer au mieux cette charge, qui empiète à la fois sur les temps de travail en face à face et dans les budgets, il paraît important d'affiner la connaissance des critères permettant d'optimiser les futures implantations de Sessad. Il a été calculé qu'en moyenne un éducateur passe 6 heures 15 minutes, soit presque l'équivalent d'une journée de travail en déplacement hebdomadaire pour effectuer ses missions. Dans trois départements de la région, ce chiffre dépasse ou est égal à 7 heures et trente minutes, soit une journée de travail.

OBJECTIF : OPTIMISER L'ACCES AUX SESSAD

Il apparaît donc important de réduire autant que faire se peut les distances géographiques entre les Sessad et la famille des usagers, en optimisant les futures implantations de Sessad et en proposant des restructurations de l'existant (sans fermeture de service), augmentant ainsi les taux d'endo recrutement.

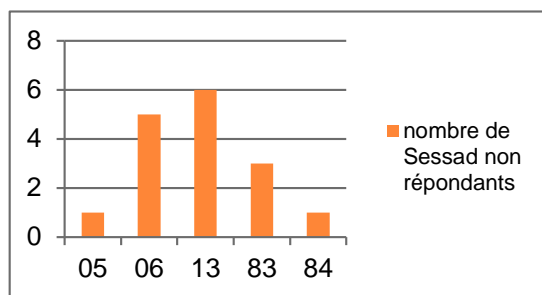
METHODE

L'objectif étant d'optimiser l'accès aux services à partir des déplacements observés entre le domicile des parents et le service, les données utilisées sont celles recueillies en 2012. D'autres trajets auraient pu être utilisés : le trajet école-Sessad a par exemple été demandé dans l'enquête, mais pas toujours renseigné; c'est pourquoi nous ne l'avons pas exploité. Les trajets des professionnels seraient aussi d'excellents indicateurs de la qualité d'une implantation, mais nous n'en disposons pas.

Par conséquent, les Sessad ouverts entre 2013 et 2014 ne sont pas pris en compte dans cette analyse. Leur localisation pourra être confrontée aux conseils d'implantations proposées.

En 2012, 80 Sessad avaient répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 82 %. Cependant, certains d'entre eux n'avaient répondu qu'à la moitié de l'enquête, ne remplissant pas les tableaux de données concernant les enfants : ils étaient 5 dans ce cas. Les établissements non répondants ont bien évidemment été intégrés aux données analysées, sans qu'on puisse leur imputer des déplacements d'enfants.

Graphique 1 : Non répondants par département (N=16)



Source : enquête CREA I 2012

Etape 1 : Mise en forme de la base de données statistique et cartographique, intégration des Espaces Opérationnels de Proximité –EOP.

Etape 2 : Définition des critères potentiels pour optimiser les implantations des Sessad, calcul d'indicateurs cartographiables.

Etape 3 : Analyse et cartographie des capacités d'accueil en regard des besoins, évalués au travers de prévalence par EOP, d'AEEH par EOP, ainsi que du rapport places de Sessad (et tous ESMS) sur nombre d'AEEH.

Etape 4 : Analyse et cartographie des agréments géographiques, de catégorie de population, de publics présents, de desserte potentielle des Sessad, en temps de déplacement.

Etape 5 : Analyse et cartographie des lieux de résidence familiaux en regard des localisations des services. Comparaison des déplacements actuels et idéaux (inférieurs à 30mn).

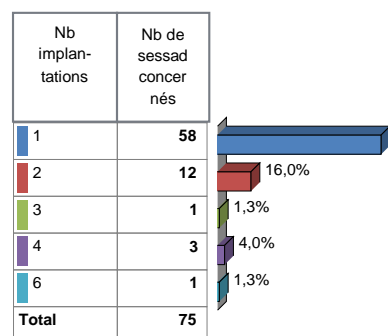
Etape 6 : Analyse et cartographie des aires d'influence de 30 mn autour des Sessad existants, repérage des enfants hors zone d'influence (à partir du réel et de la prévalence), proposition d'implantations en conséquence.

RAPPEL DE L'ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE EN SESSAD (DONNEES 2012)

135 IMPLANTATIONS (SESSAD OU ANTENNES) SUR 64 COMMUNES

49 communes de Paca abritent le siège d'un Sessad. Mais les implantations géographiques des Sessad sur les territoires sont bien plus nombreuses, par la création d'antennes, soulignant le souhait des Sessad d'être au plus près de leurs usagers. On compte 135 implantations (comprenant les sièges de Sessad et leurs éventuelles antennes) sur 64 communes de la région. Les résultats de l'enquête 2012, qui concernaient 75 Sessad répondants, montraient que 77% des services ne disposaient pas d'antennes, et 16% des Sessad avaient deux implantations (le siège plus une antenne), et 7% plus de deux implantations (tableau 1).

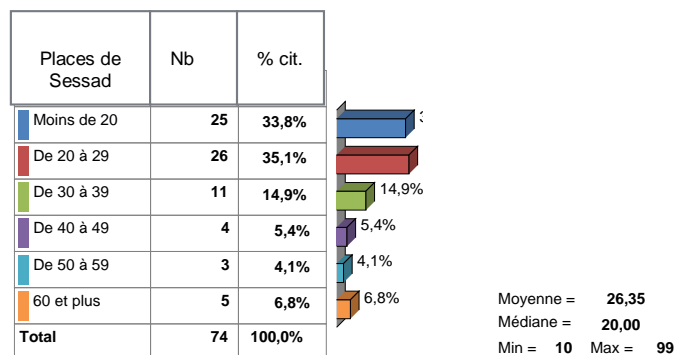
Tableau 1 : Nombre d'implantations géographiques par Sessad



Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

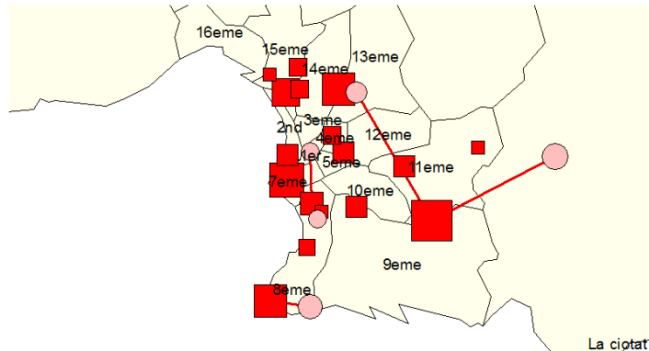
Dans les résultats de cette enquête, la moitié des Sessad « sièges » avaient plus de 20 places (tableau 2). Quand les Sessad avaient plus d'une antenne, celle-ci tendait à offrir un nombre réduit de place (18 places en moyenne pour une deuxième antenne, puis entre 8 et 12 places en moyenne pour les suivantes).

Tableau 2: Nombre de places des Sessad

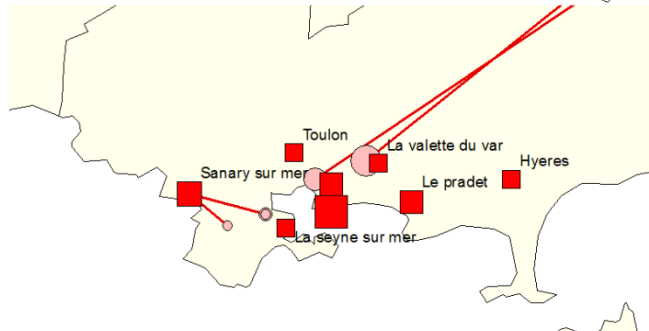


Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

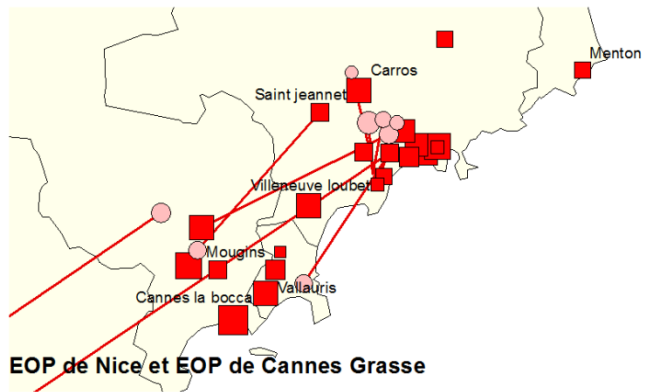
La carte 1 localise l'ensemble des Sessad en 2012 (carré rouge) et leurs antennes (rond rouge) reliées par un trait rouge. La taille des cercles comme des carrés varie en fonction du nombre de places.



EOP de Marseille et arrondissements

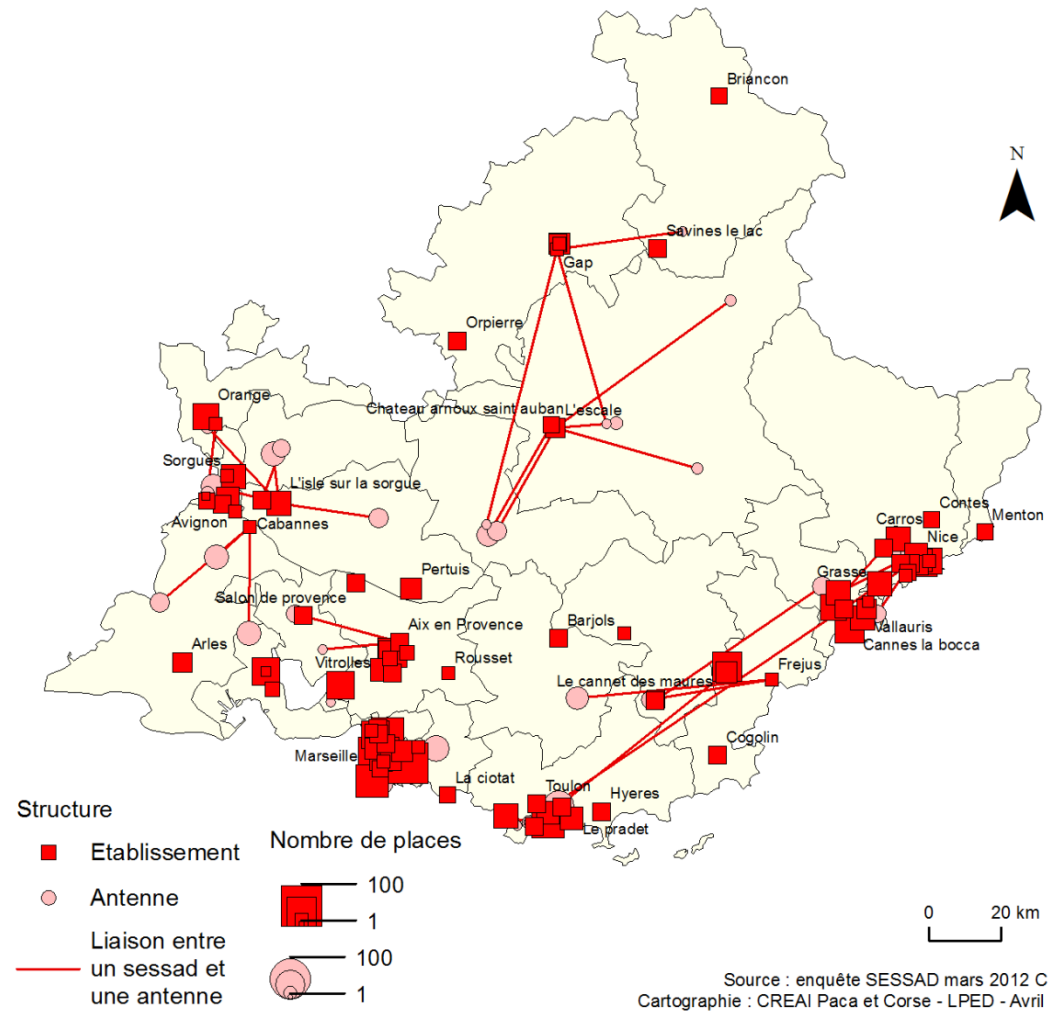


EOP de Toulon Hyères



EOP de Nice et EOP de Cannes Grasse

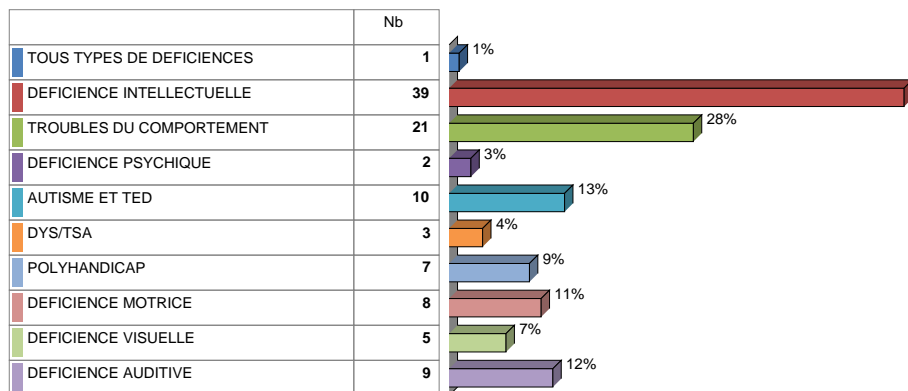
Les SESSAD et leurs antennes



AGREMENTS DE PUBLIC : 31% ACCUEILLENT AU MOINS DEUX CATEGORIES DE DEFICIENCE

Selon l'enquête de 2012, cinq Sessad sur dix avaient un agrément pour déficients intellectuels, exclusif ou non. Le second agrément le plus fréquent concerne les troubles du comportement, puis les jeunes atteints de troubles autistiques (tableau 2).

Tableau 2 : Pour quel type de public votre Sessad est-il autorisé par agrément ? (plusieurs réponses possibles)



Source : Enquête CREA I Paca et Corse, 2012.

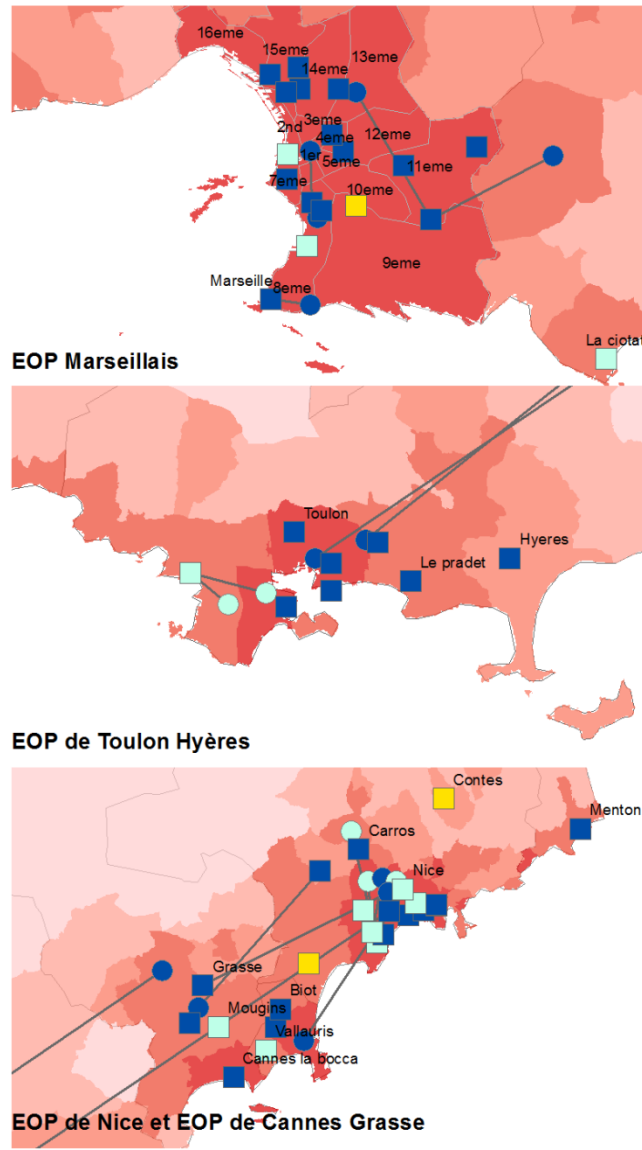
Clé de lecture : 52% des services sont agréés pour accompagner des jeunes déficients intellectuels (soit 39 services). Cet agrément peut être exclusif (seulement des déficients intellectuels), ou multiple (déficients intellectuels et une ou plusieurs autres déficiences).

Cinquante et un service sur les soixante quinze enquêtés en 2012 (soit 69%) étaient agréés pour un seul type de public. Parmi les répondants, les agréments plurivalents concernaient vingt-trois services de la région (31%). Sept services accueillait à la fois déficients intellectuels et enfants avec troubles du comportement, et six à la fois des jeunes atteints de troubles autistiques et des déficients intellectuels. D'autres agréments concernaient trois types de déficiences ou plus. Contrairement à la déficience visuelle, la déficience auditive n'est jamais concernée par ce panachage de public agréé.

Vingt huit Sessad, (37% des services interrogés), accueillait quelques enfants dont le handicap n'était pas cité dans l'agrément. Les handicaps les plus fréquemment pris en charge hors agrément étaient : autisme et TED (13 services) et déficience psychique (8 services).

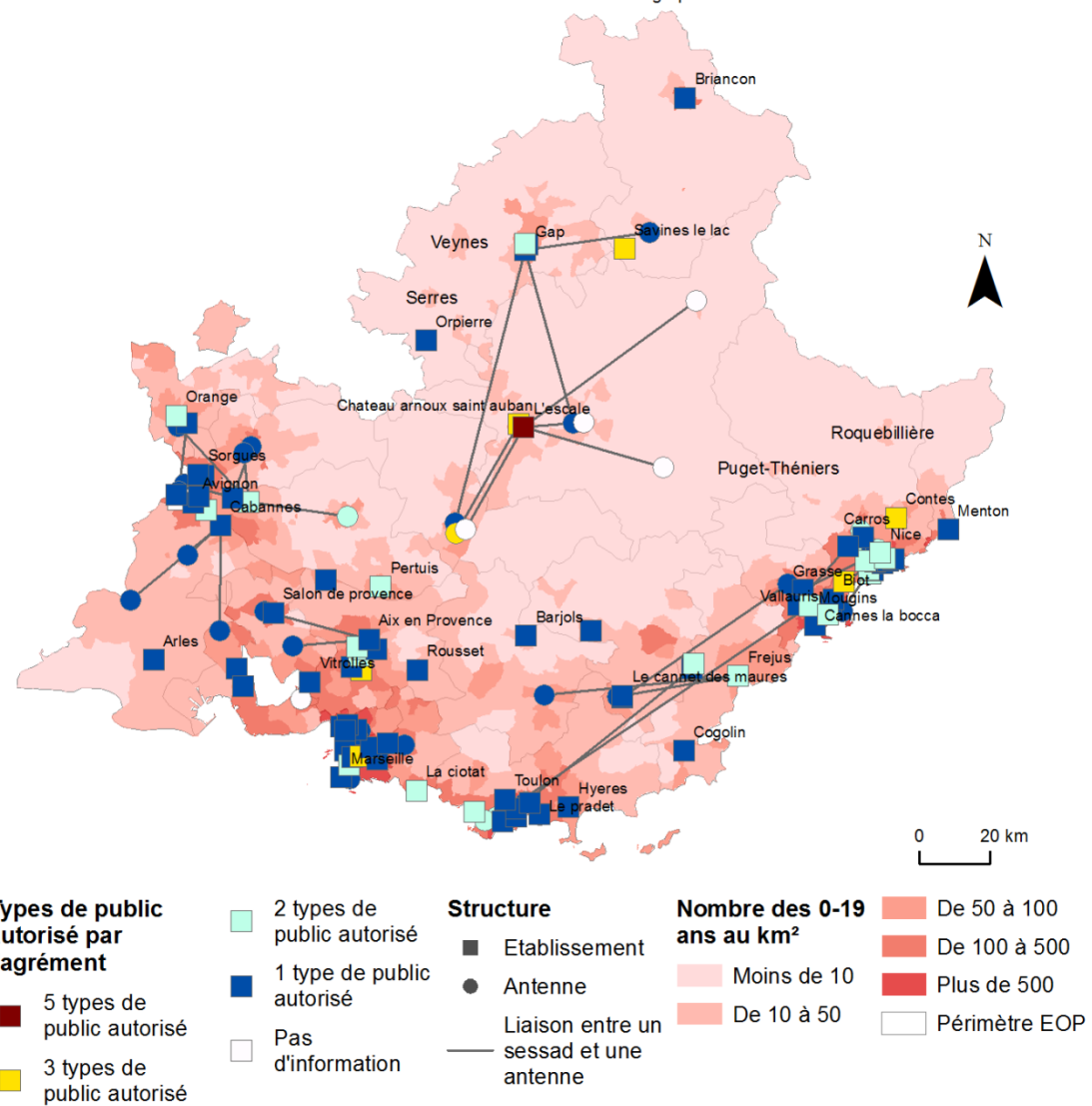
La carte 2 superpose les densités d'enfants entre 0 et 19 ans (en plages de couleur rouge) avec les implantations de Sessad ou d'antennes selon leur agrément en type de public. Elle souligne l'intérêt de certaines implantations, au sein de zones densément peuplées, quand d'autres desservent des espaces moins denses.

Carte 2



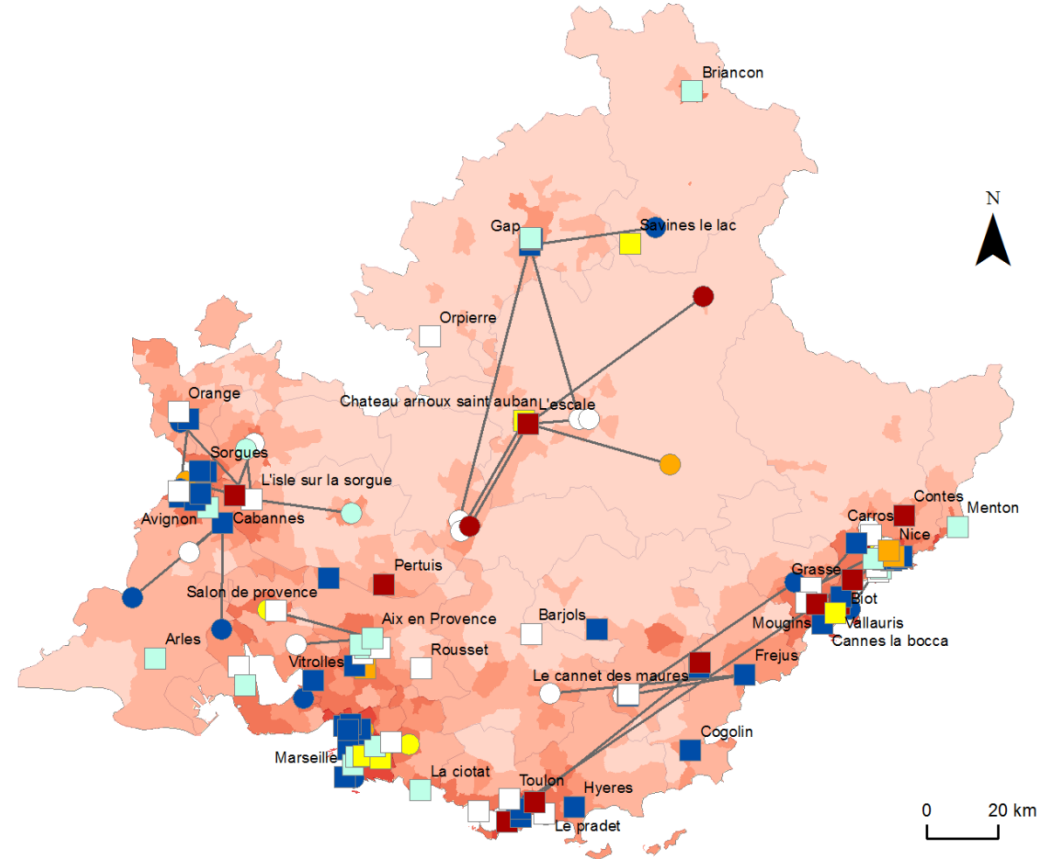
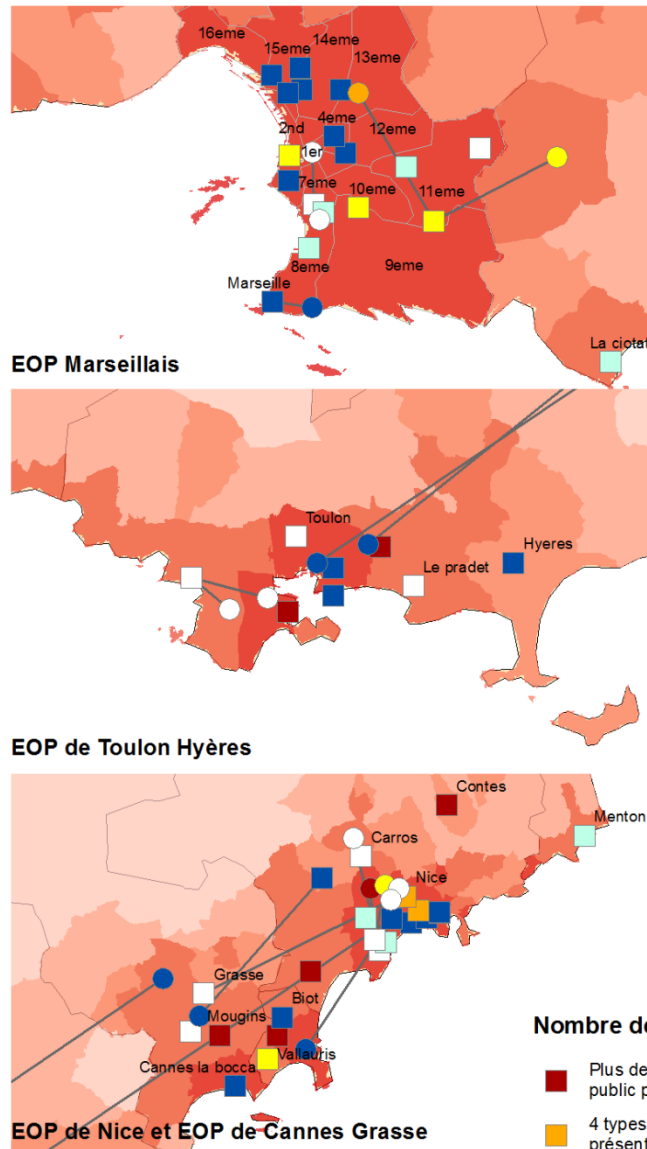
Agréments selon le type de public

Source : enquête SESSAD mars 2012 CREAI
Cartographie : CREAI Paca et Corse - LPED - Avril 2014



Nombre de types de public présent dans les SESSAD

Source : enquête SESSAD mars 2012 CEAI
Cartographie : CREA PACA et Corse - LPED - Avril 2014



Nombre de types de public présent

- Plus de 5 types de public présent
- 3 types de public présent
- 4 types de public présent
- 2 types de public présent
- 1 type de public présent
- Pas d'information

Nombre des 0-19 ans au km²

- Moins de 10
- De 10 à 50
- De 50 à 100
- De 100 à 500
- Plus de 500

Structure

- Etablissement
- Antenne
- Liaison entre un sessad et et une antenne

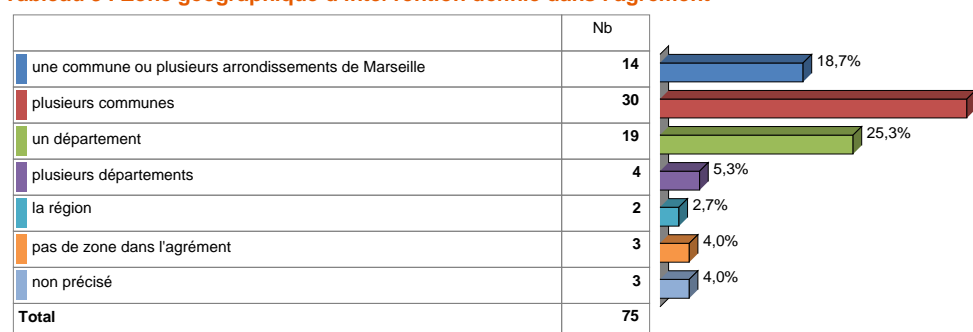
Si, en 2012, 30% des agréments Sessad concernaient deux publics ou plus, on trouvait dans les zones peu densément peuplées, où peu de services sont implantés, des Sessad agréés pour un seul type de public (figuré par un carré ou point bleu foncé sur la carte 2). Si l'agrément pour un seul type de public est l'assurance d'une grande spécialisation des professionnels, il paraît peu adapté aux zones rurales où les ressources en Sessad sont rares. On repère des mono-agréments à Briançon, Savines, Gap, Orpierre, l'Escale, Barjols, Saverne ou encore Cogolin ou Arles (cette liste n'est pas exhaustive). Certains de ces mono-agréments sont le fait d'Itep¹, et il paraît alors difficile d'élargir l'agrément.

Il est instructif de confronter la carte 2 des agréments de publics à la carte 3 des publics réellement accueillis, déclarés par les Sessad répondants à l'enquête 2012. Cette confrontation souligne la fréquence des écarts existants entre agréments et publics réellement accueillis. Beaucoup de Sessad accueillent au quotidien 5 catégories d'enfants avec déficience. Sur les cartes 2 et 3, les Sessad marseillais sont très souvent spécialisés, et n'accueillent jamais plus de trois catégories de public, spécialisation rendue possible par la densité et la masse de population de cette aire urbaine. Les deux autres grandes aires urbaines de Nice-Cannes et Toulon panachent les Sessad spécialisés et ceux de plus de 5 agréments. Ainsi, en dépit d'une spécialisation forte des agréments, les Sessad diversifient leur public, vraisemblablement sous la pression de la demande.

AGREMENTS GEOGRAPHIQUES² : 33% D'AGREMENTS SUR UN TERRITOIRE EQUIVALENT OU SUPERIEUR A UN DEPARTEMENT

Si, dans les résultats de l'enquête 2012, presque 60% des zones d'agréments des Sessad s'étendaient sur un échelon communal ou intercommunal (quelque soit la taille des communes), 33% d'entre elles couvraient un territoire équivalent ou supérieur à un département (tableau 3). On rappellera pour mémoire les résultats de l'étude sur les Sessad réalisée en Champagne Ardenne [Marmont T., 2011], où les seuls cas d'habilitation départementale d'un Sessad concernaient des institutions travaillant sur des handicaps sensoriel, polyhandicap ou traumatisme crânien, dont les prévalences sont inférieures à un pour mille chez les enfants.

Tableau 3 : Zone géographique d'intervention définie dans l'agrément



Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012.

¹ Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogique sont par décret dédié à un seul type de public.

² Les zones d'agréments géographiques figurent rarement sur l'arrêté des autorisations des Sessad. Cependant, chaque Sessad considère que ses missions peuvent s'exercer dans un périmètre qu'il nous a décrit lors de l'enquête. C'est ce que nous appelons dans cette étude « l'agrément géographique ».

La totalité des services accompagnant les déficients visuels, et les deux tiers des services pour déficients auditifs ont un agrément départemental, voire bi-départemental ou régional. Un tiers des Sessad en charge de déficients intellectuels ont un agrément départemental ou sur plusieurs départements, alors que ces services sont fréquents et existent sur tous les départements. Les Sessad accueillant des jeunes avec troubles du comportement se particularisent dans cet ensemble : aucun ne travaille à l'échelle du département (seuls certains des Sessad plurivalents ont des zones d'agrément départementales).

Les trois départements alpins de la région affichent une proportion élevée (de 60 à 100% des répondants) d'agréments sur un ou plusieurs départements, quand 11 des 13 Sessad du Var et 21 des 26 Sessad des Bouches du Rhône n'affichent que des agréments sur une ou plusieurs communes du département (tableau 4).

Tableau 4 : étendue des zones d'agrément des Sessad selon le département d'implantation

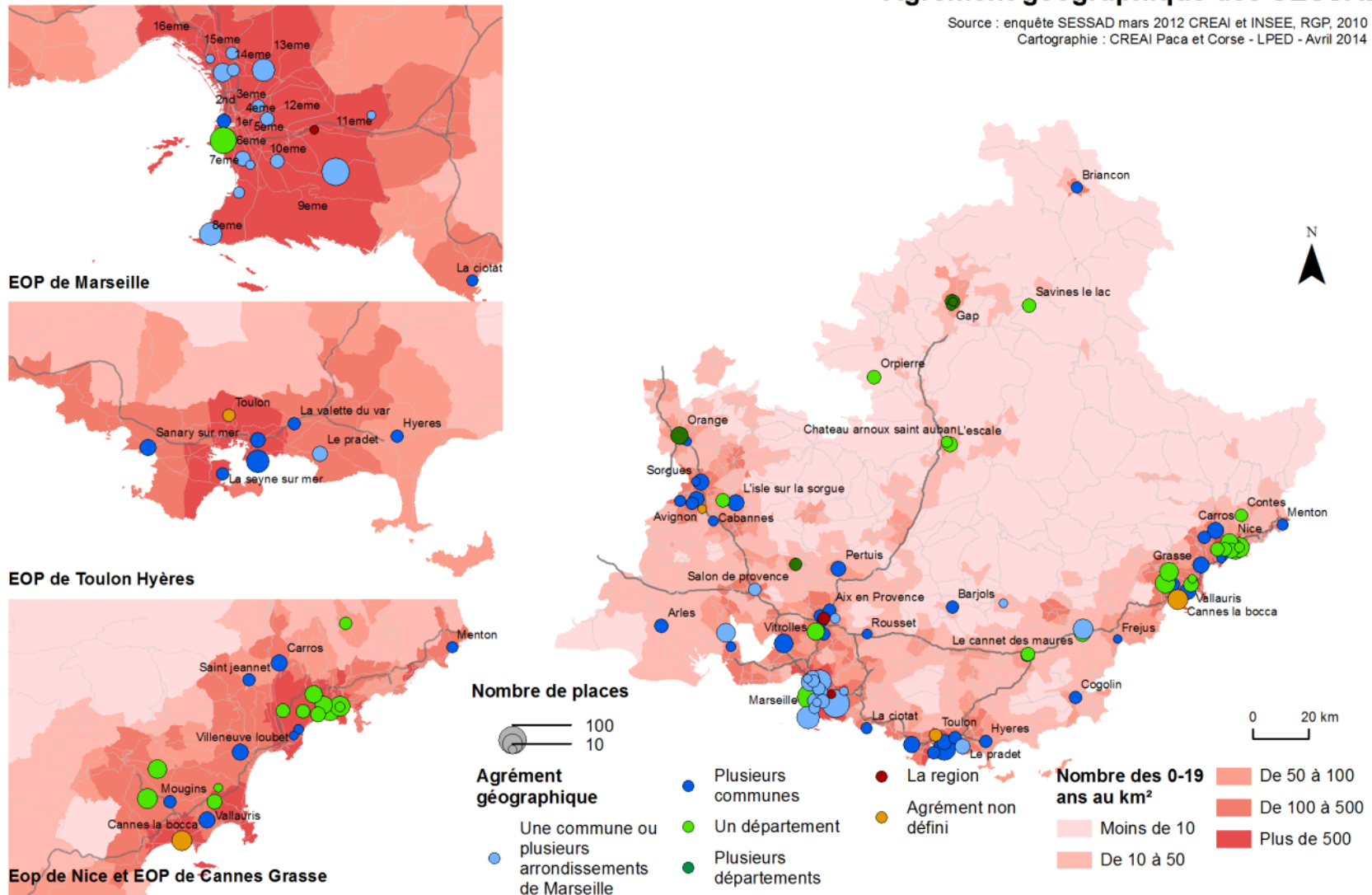
	deux département ou plus		<i>sans précision</i>		un département		une ou plusieurs communes		Total N
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	
04	0	0%	0	0%	2	100%	0	0%	2
05	2	40%	0	0%	2	40%	1	20%	5
84	1	9%	2	18%	1	9%	7	64%	11
83	0	0%	1	8%	1	8%	11	85%	13
06	0	0%	3	17%	11	61%	4	22%	18
13	3	12%	0	0%	2	8%	21	81%	26
Total	6	8%	6	8%	19	25%	44	59%	75

Source : Enquête CREAI Paca et Corse, 2012

La carte 4 montre nettement la prédominance dans le Var des agréments sur plusieurs communes (cercles bleu foncé), quand dans les Alpes maritimes, département plus peuplé avec une population massée sur la zone côtière, les services (tous situés à moins de 20 km des côtes) ont souvent des agréments départementaux (cercle vert clair pour un département, vert foncé pour plusieurs départements). Dans les Alpes de Haute Provence, aucun agrément n'a été donné à un échelon inférieur au département, quand, dans les Hautes Alpes, Briançon a un recrutement sur plusieurs communes. Les Bouches du Rhône accueillent les seuls agréments régionaux.

Agrément géographique des SESSAD

Source : enquête SESSAD mars 2012 CREAI et INSEE, RGP, 2010
 Cartographie : CREAMI Paca et Corse - LPED - Avril 2014

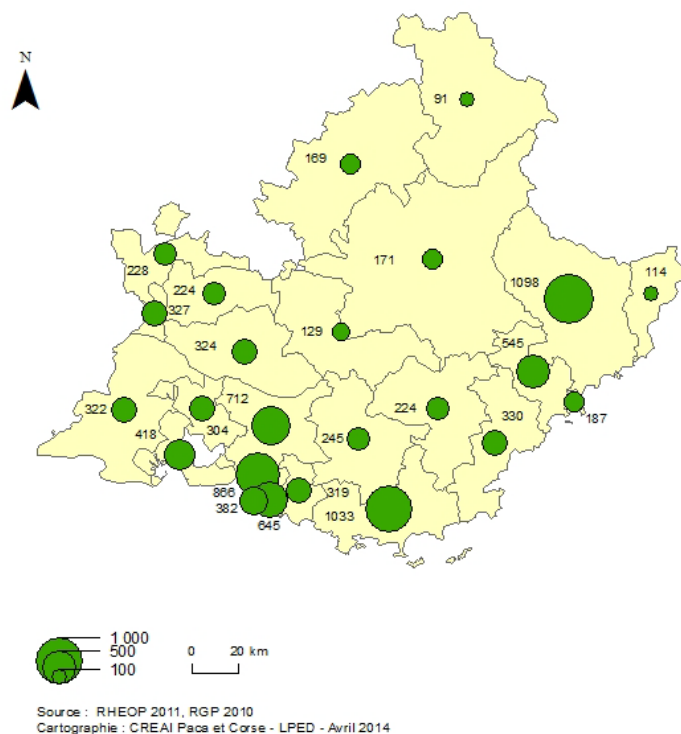


CES IMPLANTATIONS CORRESPONDENT-ELLES AUX BESOINS ?

Le secteur du handicap se trouve souvent face à la difficulté de l'évaluation des besoins. On peut cependant tenter de répondre indirectement à cette interrogation, par l'utilisation de données qui approchent le nombre d'enfants handicapés, sans le représenter. Nous utiliserons ici deux sources pour évaluer la population d'enfants handicapés : les effectifs calculés à partir de la prévalence des handicaps sévères et le nombre de bénéficiaires de l'AAEH, qui concerne une population plus large.

Cartes 5 gauche et droite

Estimation du nombre d'enfants handicapés (0 - 19 ans) des EOP de PACA en 2012, à partir de la prévalence

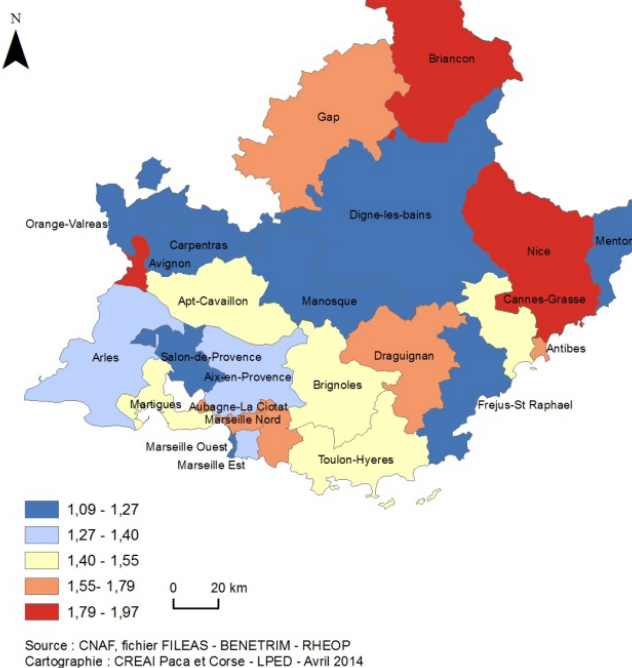


Que nous disent ces cartes ? La carte 5 à gauche évalue à partir de la prévalence (RHEOP) combien d'enfants pourraient être atteints de handicap sévère par EOP en 2012, *localisant* ainsi une estimation chiffrée des besoins. Un seul EOP abrite moins de 100 enfants dans les Hautes Alpes, quand d'autres, sur la côte, ont des estimations supérieures à 1000 enfants. En 2012, on estimait en Paca à 9407 le nombre total d'enfants susceptibles d'être concernés par un handicap sévère à partir des taux de prévalence, quand 14191 familles bénéficiaient de l'AAEH.

On compte donc environ 1,5 AEEH pour un enfant atteint d'un handicap sévère. Les EOP respectant ce chiffre moyen sont en jaune paille sur la carte 5 droite. Les EOP en bleu clair et foncé comptent moins de 1,5 AEEH par enfant atteint d'un handicap sévère alors que les EOP en orange et rouge, auraient plus de 1,5 AEEH pour un enfant avec handicap sévère. Ces écarts constatés sont cependant très difficiles à interpréter en l'absence de connaissance plus générale sur la géographie du handicap sur le territoire national. Le cadre de cette étude ne permet malheureusement pas d'y consacrer le temps nécessaire.

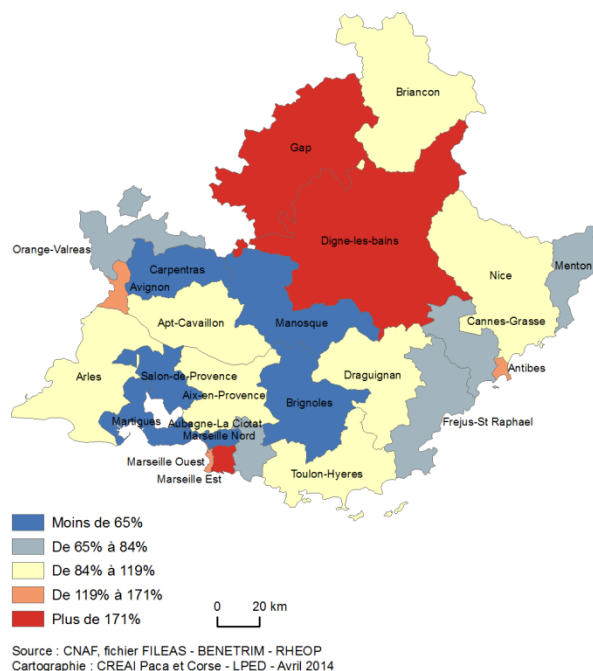
Nombre de foyers bénéficiaires de l'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AAEH) sur l'estimation du nombre d'enfants handicapés (0 - 19 ans) à partir de la prévalence

On estime que pour l'année 2012 environ 9 407 enfants pourraient être atteints d'un handicap sévère selon la prévalence calculée par le RHEOP, quand 14 907 enfants bénéficiaient de l'AAEH la même année. On observe donc en moyenne 1,5 AEEH pour 10 enfants avec un handicaps sévère ($14191/9407=1,51$)

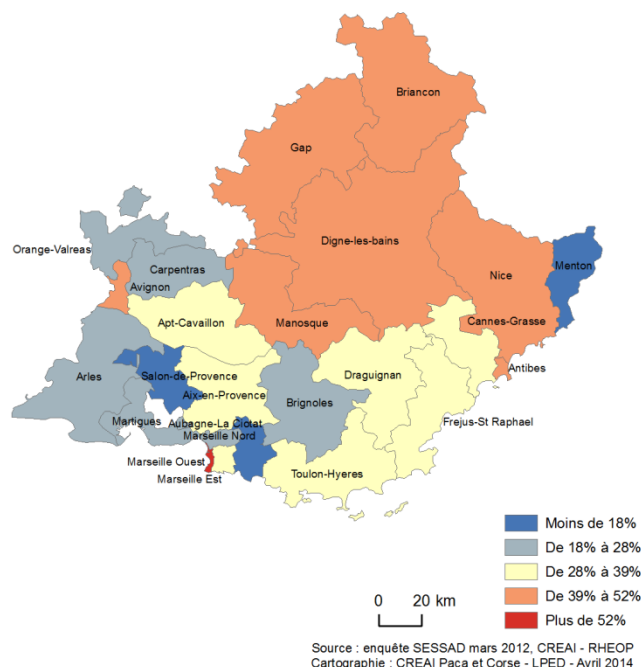


Carte 6

sur le nombre théorique d'enfant avec handicap sévère
(calculé à partir de la prévalence)



sur le nombre théorique d'enfant avec handicap sévère
(calculé à partir de la prévalence)



En 2012, on estime donc que la région pourrait abriter 9407 enfants avec handicap sévère, ce qui correspond presque exactement au nombre de places en établissement et service pour enfant handicapé (hors Camps³). On compte donc quasiment une place pour chaque enfant avec handicap sévère.

Sur la carte 6 gauche, les zones en jaune paille sont des EOP où on compte 1 place par enfant avec handicap sévère, ce qui correspond à la moyenne régionale; les zones en orange et rouge (++) signalent des EOP où le nombre de places peut être 1.2 à 2.5 fois supérieur à la moyenne régionale, quand, à l'inverse, les zones en bleu clair et foncé (- -) sont des espaces moins équipés, dans une région déjà sous dotée. Apparaissent bien dotés les EOP (du sud au nord) Marseille Est et Ouest (++) , Avignon, Nice, Digne (++) et Gap (++) . Sont à l'inverse sous-dotés (moins d'une place par enfant) les espaces de Aubagne-La Ciotat, Marseille Nord (- -), Martigues (- -), Salon (- -), Brignoles (- -), Fréjus-St Raphael, Cannes-Grasse, Manosque (- -), Menton, Carpentras (- -), Orange-Valréas.

La carte 6 droite ne prend en compte que les places de Sessad : en moyenne, on compte 34 places de Sessad pour 100 enfants avec handicap sévère estimés par la prévalence. Les EOP en jaune paille sont dans cette moyenne; les zones en orange et rouge signalent les EOP où le nombre de places peut varier de 39 à 70 places (Marseille ouest) donc largement au-dessus de

cette moyenne. Les zones en bleu clair et foncé sont des EOP moins équipés, de 13 à 28 places pour 100 enfants « théoriques ».

Quand on compare ces deux cartes, certains EOP sont peu équipés en ESMS mais disposent d'un nombre de places en Sessad plus élevé que la moyenne : EOP de Manosque, Cannes Grasse, Fréjus-St Raphaël. A l'inverse, certains EOP sont bien dotés en ESMS mais n'ont pas un nombre élevé de places de Sessad, comme Arles ou Menton. Le pourtour de l'étang de Berre, Aubagne-La Ciotat, Carpentras, Brignoles sont mal dotés dans les deux cas.

Si les cartes 5 et 6 nous permettent d'approcher la répartition de la population d'enfants handicapés sur la région Paca, les données issues de l'enquête sur les Sessad réalisée en 2012, qui concernent 75% des services, permettent une localisation exacte d'une autre population, celle des enfants déjà pris en charge.

³ Centre d'accueil médico-social précoce, service ambulatoire de prise en charge pluridisciplinaire pour les 0-6 ans

Carte 7

La carte 7 évalue, pour chaque EOP, la part des enfants qui habitent et sont suivis par un Sessad dans le même EOP. Plus ce taux est élevé (vert foncé), plus on peut considérer que les Sessad sont localisés de façon adéquate. Les cercles signalent la part des répondants dans les EOP.

En moyenne, 74% des enfants résidants sont suivis par un Sessad du même EOP. Quelques EOP ont des taux supérieurs à cette moyenne: Toulon-Hyères, Marseille Nord, Nice, (soit les trois grandes conurbations de la région), Avignon, Apt-Cavaillon, Manosque, Digne et Briançon.

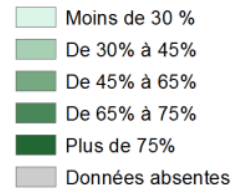
L'EOP de Draguignan a un taux d'endo-recrutement inférieur à 30%. Ces taux oscillent entre 30 et 45% dans les EOP de Carpentras, du pourtour de l'étang de Berre, Marseille-Ouest, d'Aubagne – La Ciotat, Cannes-Grasse et Menton.

Taux d'endo-recrutement par EOP

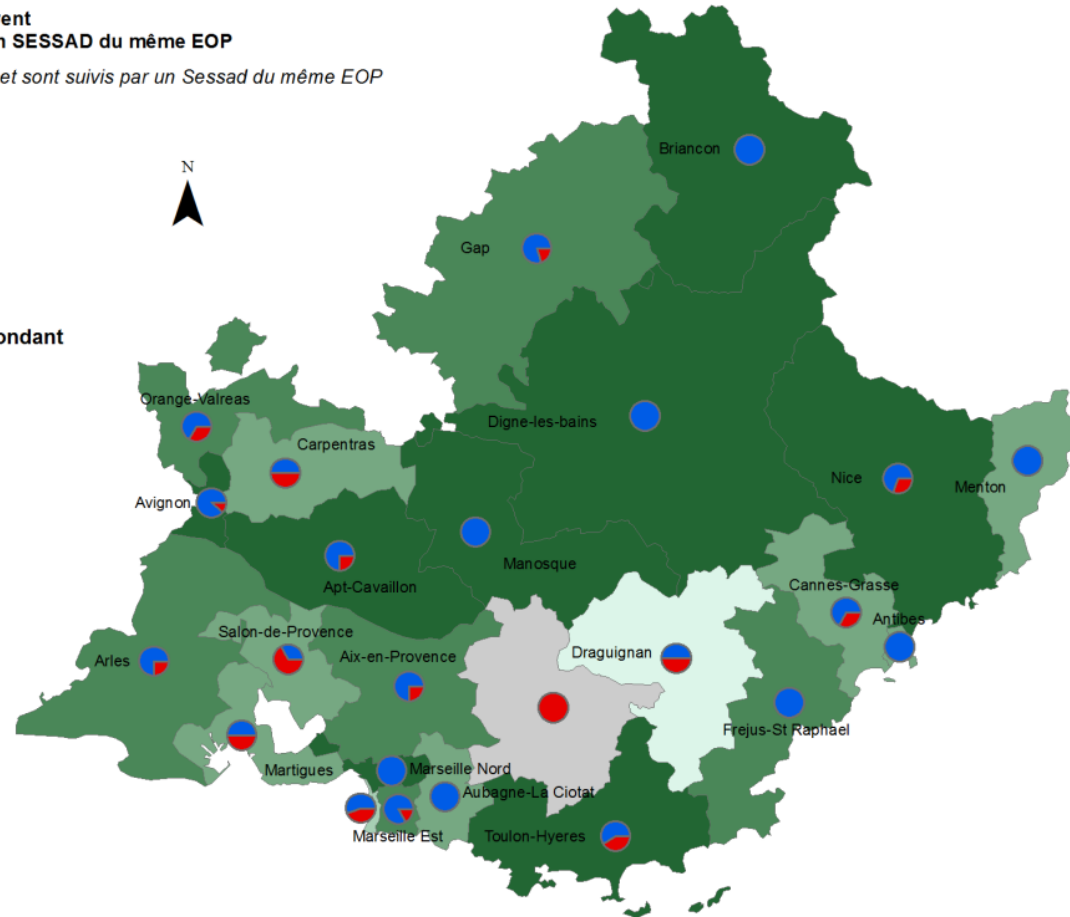
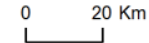
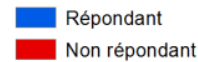
Source : enquête SESSAD mars 2012 CREAI
Cartographie : CREAI Paca et Corse - LPED - Avril 2014

Part des enfants qui vivent et qui sont suivis par un SESSAD du même EOP

74% des enfants vivent et sont suivis par un Sessad du même EOP



Part des SESSAD répondant



UNE AIRE D'INFLUENCE DE 30 MIN AUTOUR D'UN SESSAD REVELE UNE OFFRE EN ACCORD AVEC LES BESOINS

ENCADRE METHODOLOGIQUE : MODELISATION DU RESEAU AFIN DE TRACER LES AIRES D'INFLUENCES

Les aires d'influences délimitent les points accessibles par un véhicule en un temps donné, ici 30 minutes, en considérant le réseau réel de transport.

Ici le réseau de transport retenu est le réseau routier de la BD topo de l'IGN. A partir de vitesse fixée pour chaque type de tronçon routier, le logiciel de cartographie permet de modéliser le réseau.

Type de tronçon routier	vitesse
Autoroute	130 km/h
2 x 2 voies	110 km/h
Liaison régionale ou départementale	90 km/h
Liaison communale	50 km/h

Ces vitesses ne sont que des vitesses théoriques maximum, elles ne prennent pas en compte les ralentissements de la circulation.

Afin de repérer les enfants dont le domicile est proche ou éloigné du Sessad qui les accompagne, nous avons considéré qu'un trajet de 30 minutes maximum entre le domicile et le service définit le Sessad comme ressource de proximité. Ceci nous conduit à abandonner les découpages en EOP pour passer à la localisation précise de l'enfant et du Sessad. B. Devictor, présidente de la Conférence Nationale de Santé rappelle dans son récent rapport sur le Service public territorial de santé, la nécessité de réorganiser le système de santé autour du parcours des usagers en favorisant la proximité. « *Les acteurs de santé s'organisent selon une approche en responsabilité populationnelle c'est-à-dire dans la préoccupation que chaque personne sur le territoire de proximité trouve a minima une orientation vers la réponse adaptée à ses besoins de santé, dans une perspective de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.* »⁴

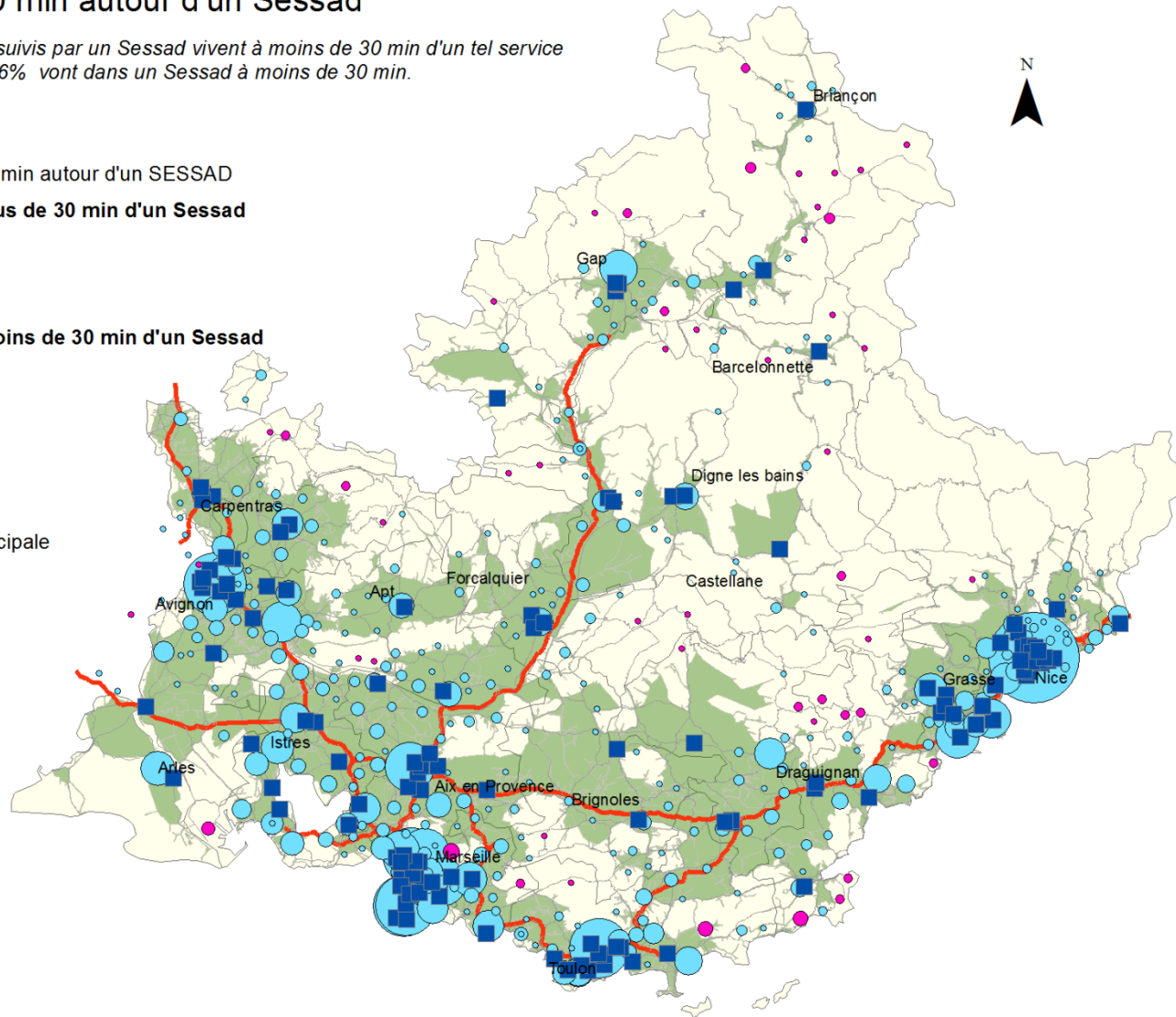
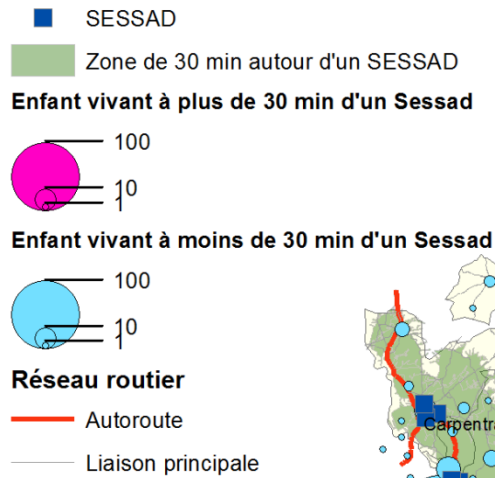
La carte 8 nous permet d'identifier les enfants selon qu'ils habitent à moins ou plus de 30 mn d'un Sessad quel que soit son agrément de public (cercles bleus : enfants vivant à moins de 30 minutes d'un Sessad ; cercles roses : enfants vivant à plus de 30 minutes d'un Sessad). Une zone de trente minutes est dessinée autour d'un Sessad, (zonage vert, temps calculé selon le réseau routier). Tous les points hors des zonages verts (points roses) signalent donc un ou plusieurs enfants vivant à plus de 30 minutes d'un Sessad. On constate que **93% des enfants cartographiés vivent à moins de 30 minutes d'un Sessad, mais seuls 56% de ces enfants sont réellement accompagnés par un Sessad implanté à 30 minutes ou moins de leur domicile. L'offre paraît donc en accord avec les besoins.** Cependant, on ne peut éluder la possibilité que les enfants trop éloignés ne soient pas accompagnés par un service du fait de la distance à ceux-ci.

On repère des groupes d'enfants, au nord de Draguignan, au sud de Brignoles, sur une partie de la côte varoise, à l'est de Manosque, au nord de Carpentras et dans les Hautes Alpes qui sont clairement à plus de 30 minutes d'un Sessad.

⁴ B. Devictor, Le service public territorial de santé, Le service public hospitalier : développer l'approche territoriale et populationnelle de l'offre en santé, mars 2014.209p.

Zone de 30 min autour d'un Sessad

93% des enfants suivis par un Sessad vivent à moins de 30 min d'un tel service mais seulement 56% vont dans un Sessad à moins de 30 min.



0 20 km

Source : enquête SESSAD mars 2012 CREAI, BD Topo, IGN
Cartographie : CREAI Paca et Corse - LPED - Avril 2014

Le taux d'équipement national en Sessad est, en 2012, de 2,8 places pour mille enfants de 0 à 19 ans⁵. Si on applique ce taux à la population d'enfants vivant dans ces aires d'influence de 30 min, on obtient l'estimation du nombre de places de Sessad théoriquement nécessaire. Cette approche ne tient pas compte d'une possible variation dans la répartition de la population handicapée, telle que nous l'avons constatée sur les cartes 5 et 6, mais que nous ne savons pas expliquer. Elle a l'avantage, dans le cadre restreint de cette étude, de rendre réalisable une optimisation des implantations sur une base d'équipement national fréquemment utilisée. L'annexe 2 liste pour chaque Sessad, dans sa zone d'influence, l'estimation des places théoriquement nécessaires et le différentiel entre les places existantes et les places estimées⁶.

En majorité, les communes ont un nombre de places inférieures à l'estimation calculée à l'aide du taux national. Ceci est normal, puisque le taux d'équipement de la région Paca est, en 2012, inférieur au taux national : 2,6 places pour mille contre 2,8 à l'échelle de la nation.

Cependant, 17 communes proposent un nombre de places identique ou supérieur à l'estimation. Deux communes (et leur aire d'influence) disposent en 2012 d'un nombre de places de Sessad identique à l'estimation. Il s'agit des communes de Contes (06) et de Digne les Bains (04). Quinze communes proposent plus de places en Sessad que l'estimation :

- Les Hautes Alpes abritent 4 communes, soit 7 Sessad, qui bénéficient d'un nombre de places supérieur à l'estimation (qui est de 64 places). Gap a 80 places de Sessad contre 39 estimées et Savines le Lac à 20 places contre 8 estimées.
- Le Var a 3 communes, soit 4 Sessad, qui ont un nombre de places supérieur à l'estimation (59 places). Le Muy a 130 places en Sessad contre une estimation de 80.
- Les Alpes de Hautes Provence abritent 5 communes, soit 8 Sessad, qui disposent d'un nombre de places supérieur à l'estimation (39 places). Cependant, les communes de Barcelonnette et de Saint André les Alpes ont des antennes proposant 8 places chacune mais l'estimation est encore plus faible avec 4 et 3 places.
- Dans le Vaucluse, seule Apt a une estimation plus faible que le nombre de places proposées, 22 places pour une estimation de 18.
- Nice et Marseille sont les communes qui offrent un nombre de places beaucoup plus élevé que l'estimation (184 de plus pour Nice et 168 pour Marseille).

Ce nombre de places plus élevé que l'estimation peut s'expliquer par des agréments géographiques bien supérieur à la zone d'influence de 30 minutes : dix des Sessad cités ci-dessus ont des agréments géographiques départementaux (soit 60%, quand les agréments départementaux ne représentaient que 33% des agréments). Concernant Marseille et Nice, deux Sessad marseillais sur dix-neuf ont des agréments régionaux ou départementaux, neufs Sessad niçois sur douze ont des agréments départementaux.

Marseille et ses arrondissements ainsi que la côte niçoise sont les régions les plus équipées en Sessad et rayonnent dans tout Paca. Pour réaliser une analyse sur les déplacements à l'échelle de ces villes, il aurait été nécessaire de connaître l'adresse précise des enfants afin d'étudier leurs déplacements en prenant en compte les données du trafic routier. Il est donc préférable dans ce travail (où ne disposons pas d'adresses) de ne pas descendre à l'échelle infra urbaine.

⁵ Statiss

⁶ Attention, dans le cas où les zones d'influence de plusieurs Sessad se recoupent, les places « calculées » dans ces zones d'influence peuvent être attribuées simultanément à plusieurs Sessad à la fois.

DES DEPLACEMENTS DIFFERENTS SUIVANT LE TYPE DE DEFICIENCES

La carte 9 dessine les déplacements entre le lieu de résidence des parents et les Sessad qui accompagnent leur enfant, observés en 2012. Ces trajets sont les seuls dont nous disposons pour illustrer l'ensemble des déplacements qui peuvent être réalisés par un Sessad dans l'exercice de ses missions. D'autres trajets auraient pu être utilisés : le trajet école-Sessad a par exemple été demandé dans l'enquête sur les Sessad en 2012, mais pas toujours renseigné; c'est pourquoi nous ne l'avons pas exploité. Les trajets des professionnels seraient aussi d'excellents indicateurs de la qualité d'une implantation, mais nous n'en disposons pas.

Les traits bleus correspondent à un trajet de moins de 30 minutes, du domicile des enfants vers le Sessad qui les accompagne. Ils sont par nature peu visibles car ils représentent une petite distance.

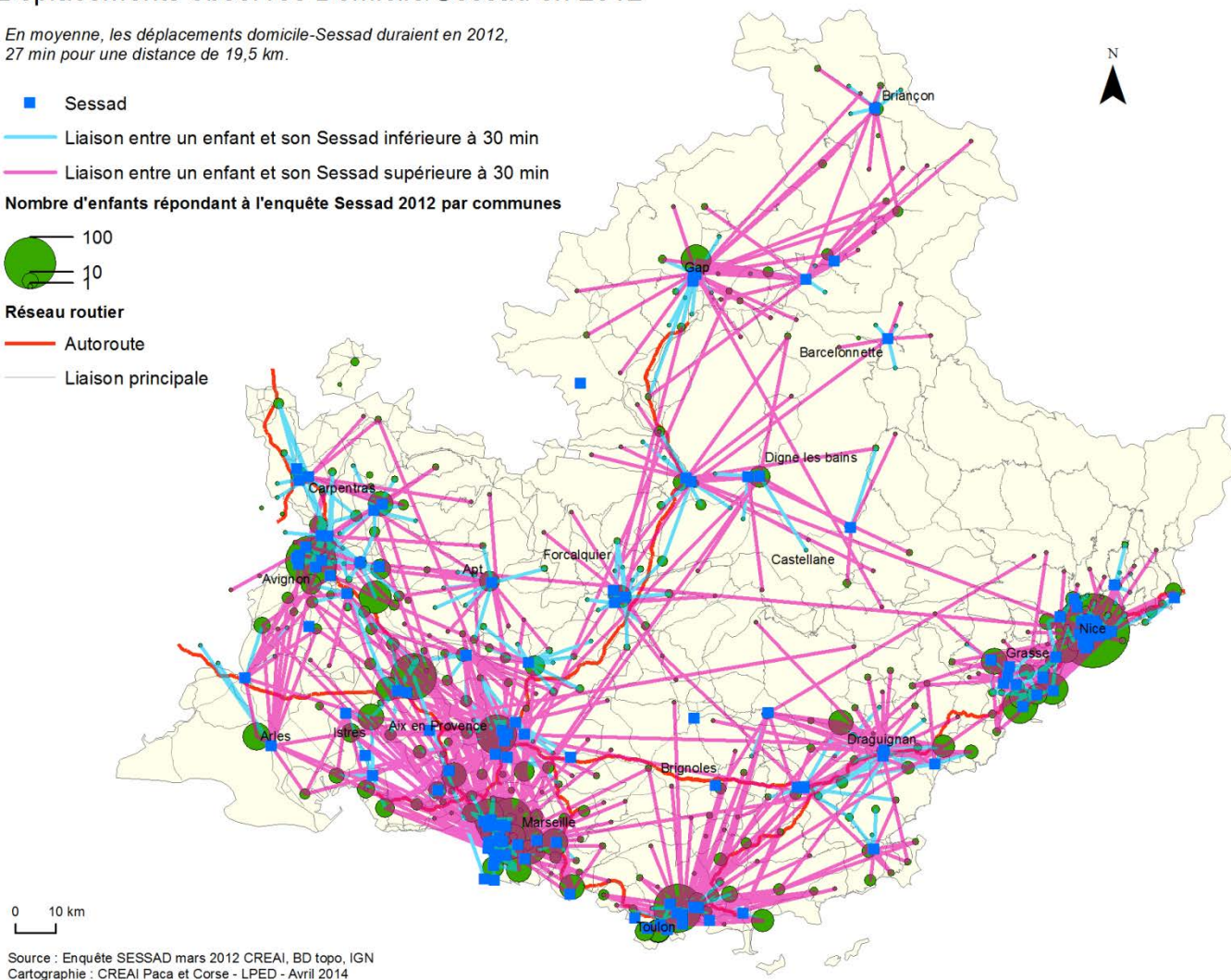
Les traits roses correspondent à un trajet de plus de 30 minutes, du domicile des enfants vers le Sessad qui les accompagne. Ils paraissent nombreux, et concernent tous les départements, quelque soit la densité de population. Les Alpes Maritimes se caractérisent par une concentration des déplacements sur la côte, ce qui correspond à la répartition littorale de la population.

En 2012, un enfant mettait en moyenne 27 minutes pour se rendre à son Sessad. Ces déplacements se font à différentes échelles : infra départementale, inter départementale et pour certains enfants à l'échelle régionale. Il a semblé préférable de ne pas prendre en compte les frontières départementales pour les futures analyses.

La répartition des enfants dans les Sessad ne se fait pas obligatoirement vers les Sessad les plus proches, mais selon la déficience prise en charge par ces services et la disponibilité de place au moment où l'enfant est orienté par la commission ad hoc.

Déplacements observés Domicile/Sessad en 2012

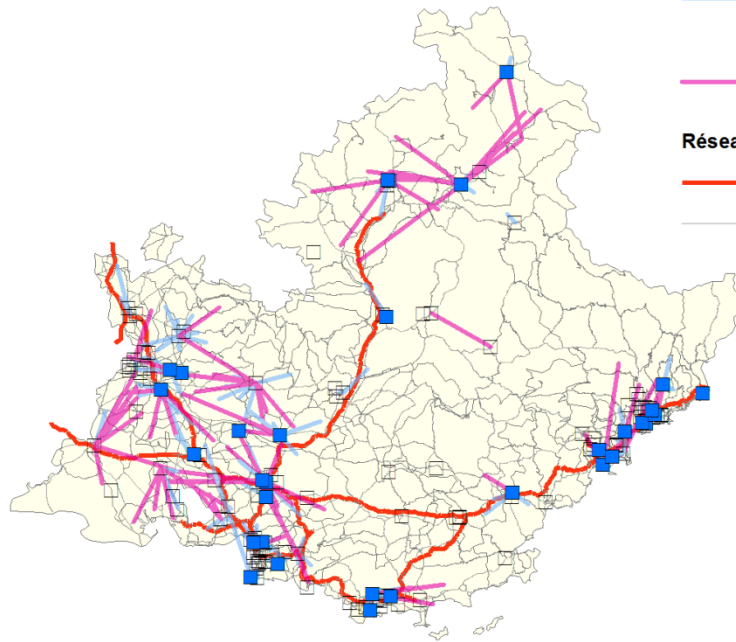
En moyenne, les déplacements domicile-Sessad duraient en 2012, 27 min pour une distance de 19,5 km.



Déplacements observés Domicile/Sessad en 2012

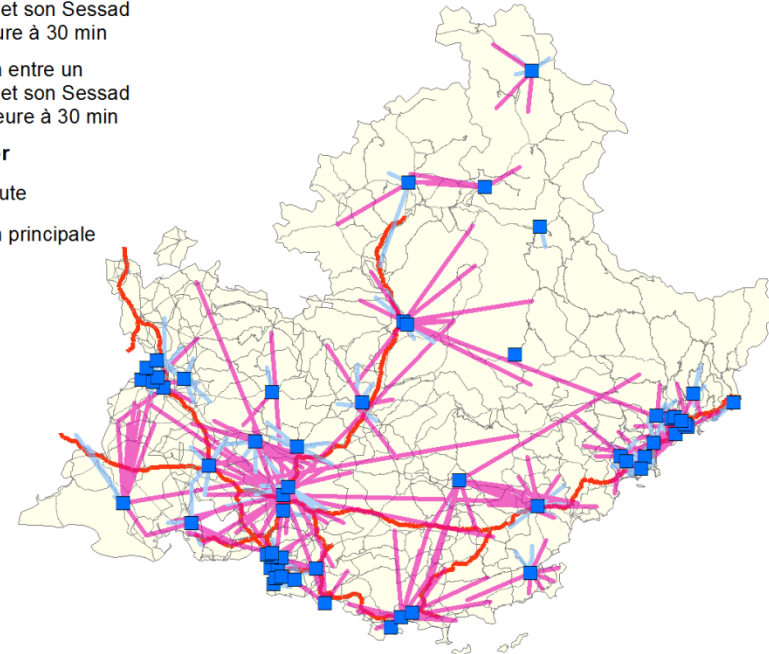
A. Enfants avec troubles du comportement ou troubles psychiques

En moyenne, les déplacements domicile-Sessad duraient pour un enfant avec des troubles du comportement ou des troubles psychiques, 19 min.



B. Enfants avec déficience intellectuelle ou trouble autistique

En moyenne, les déplacements domicile-Sessad duraient pour un enfant avec déficience intellectuelle ou trouble autistique, 22 min.



- Sessad agréé pour ce public
- Autre Sessad
- Liaison entre un enfant et son Sessad inférieure à 30 min
- Liaison entre un enfant et son Sessad supérieure à 30 min
- Réseau routier**
- Autoroute
- Liaison principale

Source : Enquête SESSAD mars 2012 CREAI, BD topo, IGN
Cartographie : CREAI Paca et Corse - LPED - Avril 2014

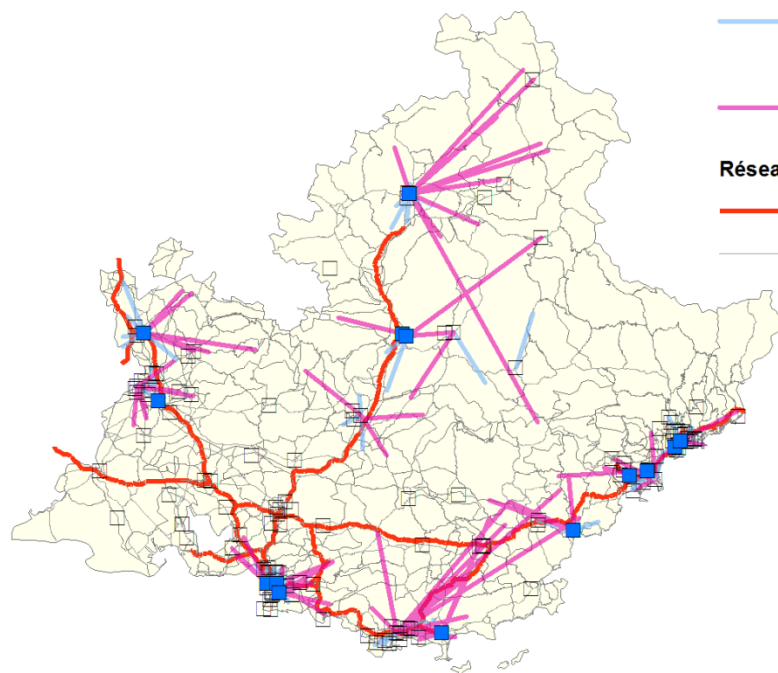
Quand on décline les déplacements par groupe de déficiences, on remarque des disparités (cartes 10). Les Sessad accueillants des enfants déficients intellectuels ou atteints de troubles autistiques sont les plus nombreux sur le territoire (carte 10 B) : on compte 56 implantations, antennes comprises. Cette densité d'implantation permet aux enfants d'être en moyenne à 22 min de leur Sessad.

Un enfant avec des troubles sensoriels (carte 10 D) met deux fois plus de temps (43 minutes) pour se rendre à son Sessad qu'un enfant avec des troubles du comportement ou des troubles psychiques (19 minutes, carte 10 A). Une des causes peut être la rareté des implantations des services pour déficients visuels ou auditifs : 624 enfants sont suivis par 15 Sessad. A titre de comparaison, on compte pour 255 enfants polyhandicapés ou déficients moteurs (carte 10 C) le même nombre de Sessad (15), avec un temps moyen de trajet de 27 minutes.

Carte 10 C et D

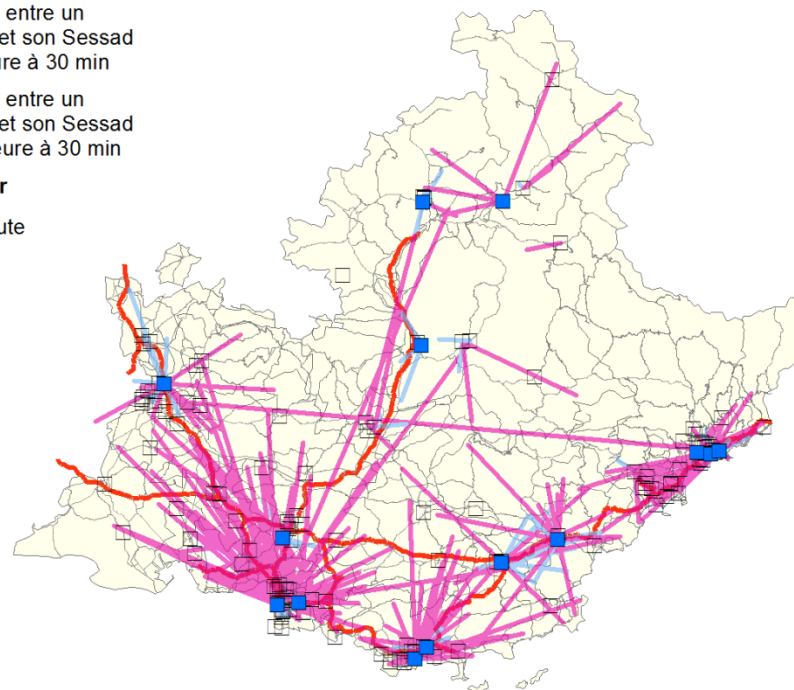
C. Enfants avec déficience motrice ou polyhandicap

En moyenne, les déplacements domicile-Sessad durent, pour un enfant avec déficience motrice ou polyhandicap, 27 min.



D. Enfants avec déficiences auditive ou visuelle

En moyenne, les déplacements domicile-Sessad durent, pour un enfant avec déficience sensorielle, 43 min.



- Sessad agréé pour ce public
- Autre Sessad
- Liaison entre un enfant et son Sessad inférieure à 30 min
- Liaison entre un enfant et son Sessad supérieure à 30 min
- Réseau routier**
- Autoroute
- Liaison

Source : Enquête SESSAD mars 2012 CREAI, BD topo, IGN
Cartographie : CREAI Paca et Corse - LPED - Avril 2014

DANS QUELS SESSAD EXISTANTS POURRAIENT ALLER LES ENFANTS POUR QUE LEUR TRAJET SOIT LE PLUS COURT ?

La première proposition que nous pouvons faire est une proposition purement rationnelle : rediriger les enfants vers le Sessad le plus proche, quelle que soit la déficience de l'enfant et l'agrément du Sessad. L'outil cartographique mesure le temps du trajet entre les enfants et tous les Sessad et détermine les éléments les plus proches entre eux. Dans cette hypothèse utopique, les déplacements domicile-Sessad seraient plus cohérents et ne dureraient en moyenne que 10 min au lieu des 27 actuelles.

La carte 11 trace les déplacements entre le lieu de résidence des parents et les Sessad. Les traits bleus correspondent à un trajet de moins de 30 minutes alors que les traits roses correspondent à un trajet de plus de 30 minutes. Seul une centaine d'enfants auraient des trajets supérieurs à 30 minutes et en moyenne, leurs déplacements domicile-Sessad seraient de 38 minutes. Dans l'enquête 2012, les déplacements domicile-Sessad de ces 100 enfants étaient de 57 minutes.

Tableau 5 : 13 Sessad ont un temps d'accès moyen optimisé supérieur à 20 minutes.

TEMPS DE TRAJETS MOYENS OPTIMISES PAR SESSAD

Si on attribue les temps de trajet à chacun des Sessad concernés, on remarque que seulement 13 Sessad ont un temps d'accès moyen optimisé de plus de 20 minutes (tableau 5) : 4 sont dans les Hautes Alpes, 4 dans le Var, 2 dans les Alpes de Haute Provence, 2 dans les Bouches du Rhône et 1 dans le Vaucluse.

Ces 13 Sessad ont des aires de rayonnement plus grandes, le temps de trajet domicile-Sessad est donc plus long et dépasse souvent les 30 minutes pour les enfants qui fréquentaient ces services en 2012.

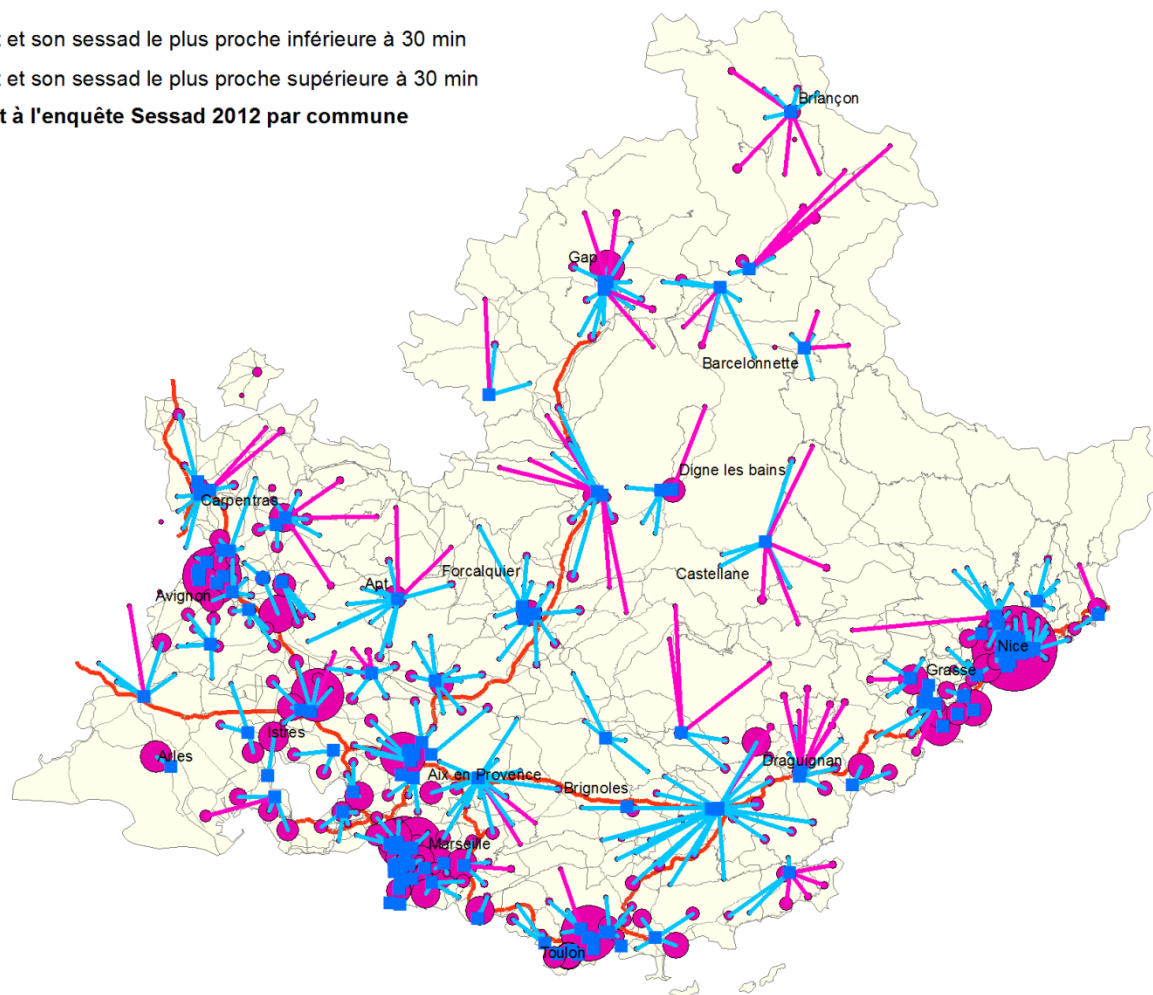
Si on estime que tous les enfants doivent être à moins de 30 minutes d'un service, ces zones sont susceptibles d'accueillir de nouvelles implantations de Sessad.

Établissement	Ville	Dep	Temps d'accès moyen optimisé (minutes)	Nb enfants susceptibles d'être suivis dans l'aire d'attraction 30mn	Nb places actuelles
S.E.S.S.A.D. LES TOURNESOLS	ORANGE	84	29	6	10
S.A.F.E.P. - S.S.E.F.I.S. LES ECRINS Antenne Embrun	EMBRUN	05	28	16	5
S.E.S.S.A.D. LA DURANCE Antenne de Saint Andre les Alpes	ST ANDRE LES ALPES	04	27	14	8
S.E.S.S.A.D. La BASTIDE - ETABLISSEMENTS VAROIS	COGOLIN	83	26	24	18
S.E.S.S.A.D. SAINT YVES	AIX EN PROVENCE	13	25	3	12
S.E.S.S.A.D. LES LAVANDES	ORPIERRE	05	24	4	20
S.A.F.E.P. - S.S.E.F.I.S. LES ECRINS	GAP	05	24	12	25
S.E.S.S.A.D. JEAN CLUZEL	SAVINES LE LAC	05	23	11	20
S.A.A.A.I.S. - S.A.F.E.P. CHARLES LOUPOT	LE MUY	83	23	18	80
S.E.S.S.A.D. LES MOINEAUX DE L'ERMITAGE	TOULON	83	23	5	20
S.E.S.S.A.D. / A.P.A.J.H. 13	SAINT MITRE LES REMPARTS	13	22	43	12
S.E.S.S.A.D. MADELEINE LEMAIRE	LE MUY	83	21	11	50
S.E.S.S.A.D. LA DURANCE Antenne de Barcelonnette	BARCELONNETTE	04	21	5	8

Source : Enquête SESSAD, mars 2012 CREAI, BD topo, IGN

Sessad le plus proche

- Sessad
 - Liaison entre un enfant et son sessad le plus proche inférieure à 30 min
 - Liaison entre un enfant et son sessad le plus proche supérieure à 30 min
- Nombre d'enfants répondant à l'enquête Sessad 2012 par commune**
- 100
 - 10
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Liaison principale



0 10 km

Source : Enquête SESSAD mars 2012 CREAI, BD topo, IGN
Cartographie : CREAI Paca et Corse - LPED - Juin 2014

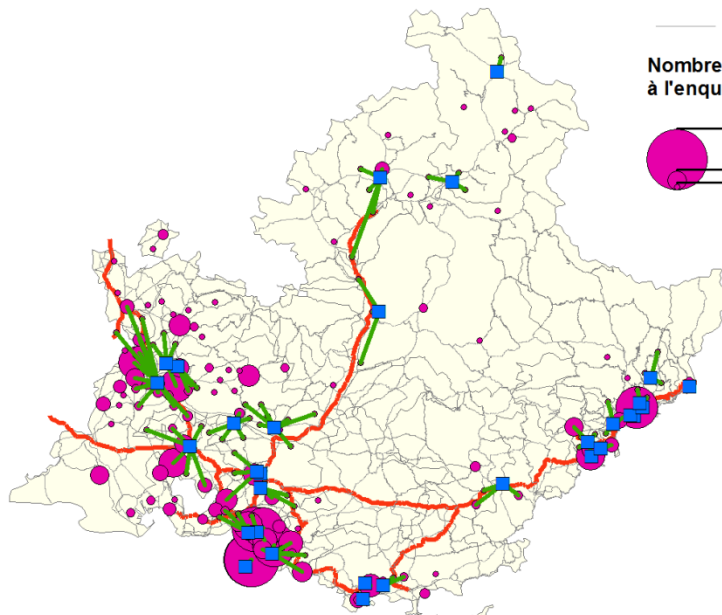
Une seconde proposition consiste à faire des regroupements par déficience et agrément. L'enfant est redirigé vers le Sessad agréé pour sa déficience dans un rayon de 30 minutes maximum de sa commune de résidence. La carte 12 A localise les Sessad agréés pour TC et déficience psychique et les enfants souffrant de ces troubles. La carte 12 B localise les Sessad agréés pour déficience intellectuelle ou troubles autistiques et les enfants idoines. 90% de ces derniers ainsi que ceux avec troubles du comportement ou troubles psychiques peuvent être re-dirigés vers un Sessad à moins de 30mn. Dans ces cas, le temps moyen de déplacement ne serait alors que de 11 et 14 minutes respectivement.

Cartes 12 A et B

Sessad le plus proche

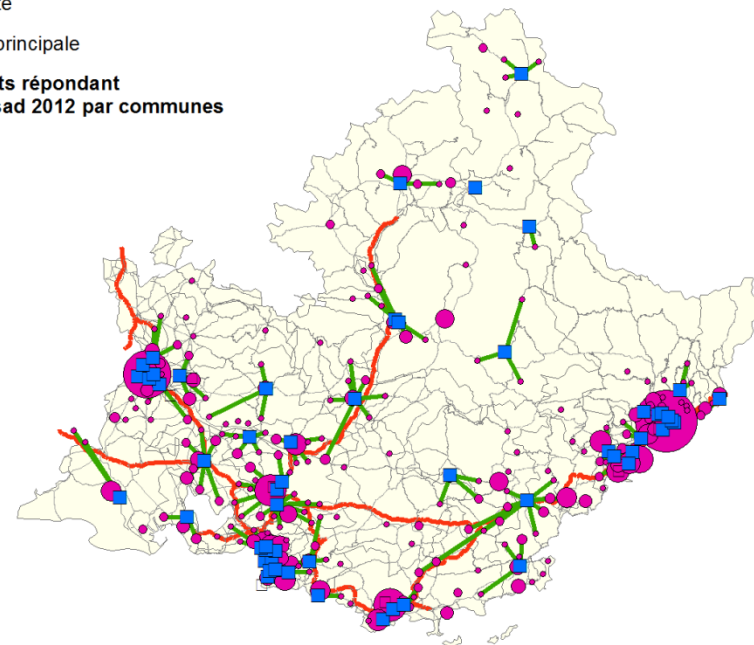
A. Enfants avec troubles du comportement ou troubles psychiques

90% des enfants avec troubles du comportement ou troubles psychiques sont à moins de 30 min d'un Sessad agréé pour ce public et ils mettraient en moyenne 14 min pour s'y rendre



B. Enfants avec déficience intellectuelle ou avec trouble autistique

90% des enfants avec déficience intellectuelle ou trouble autistique de l'enquête Sessad 2012 sont à moins de 30 min d'un Sessad agréé pour ce public et ils mettraient en moyenne 11 min pour s'y rendre



Source : Enquête SESSAD mars 2012 CREAI, BD topo, IGN
Cartographie : CREAI Paca et Corse - LPED - Avril 2014

Les résultats sont moins satisfaisants pour les enfants polyhandicapés ou avec déficiences motrices (carte 12 C). 69 % des enfants sont dans un périmètre de 30 min autour d'un Sessad et auraient un temps de parcours moyen de 14 min. Enfin, seuls 58% des enfants avec des déficiences sensorielles (carte 12 D) sont à proximité de Sessad existants et les temps moyens d'accès obtenus sont un peu plus élevés que pour les autres déficiences (17min).

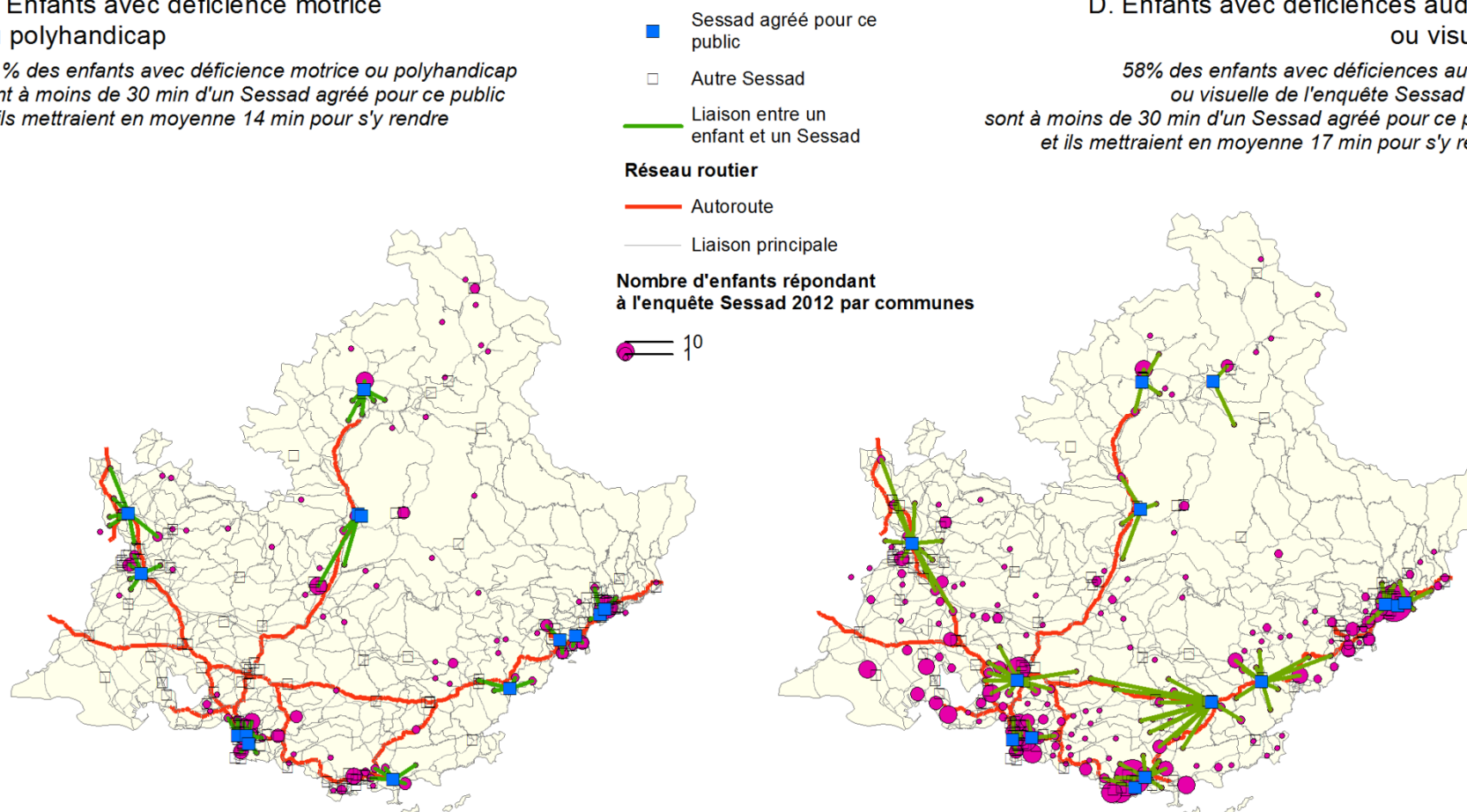
Cartes 12 C et D

C. Enfants avec déficience motrice ou polyhandicap

69 % des enfants avec déficience motrice ou polyhandicap sont à moins de 30 min d'un Sessad agréé pour ce public et ils mettraient en moyenne 14 min pour s'y rendre

D. Enfants avec déficiences auditive ou visuelle

58% des enfants avec déficiences auditive ou visuelle de l'enquête Sessad 2012 sont à moins de 30 min d'un Sessad agréé pour ce public et ils mettraient en moyenne 17 min pour s'y rendre



Source : Enquête SESSAD mars 2012 CREAI, BD topo, IGN
Cartographie : CREAI Paca et Corse - LPED - Avril 2014

DES SESSAD PLUTOT BIEN LOCALISES, QUI NECESSITENT UNE ADAPTATION DU NOMBRE DE PLACES

Pour conclure cette partie, si on se limite à re-diriger les enfants qui résident à moins de 30 mn d'un service vers le Sessad le plus proche qui dispose des agréments adaptés à leur déficience, les temps moyens de trajet sont fortement minimisés. Ils pourraient être encore améliorés par un élargissement des agréments de publics. Cet élargissement permettrait dans les zones peu denses des Alpes par exemple de rapprocher les enfants d'un service à compétences élargies qui puisse les accompagner.

Cependant, si les implantations géographiques des Sessad paraissent satisfaisantes, la redirection des enfants vers le Sessad le plus proche amèneraient certains Sessad à accueillir plus d'enfants que leur nombre de places actuelles, au détriment d'autres Sessad qui verraient le nombre de places dont ils disposent non utilisées. Par exemple, Marseille et ses arrondissements, Aix en Provence ainsi que les communes de la région niçoise (Nice, Mouans Sartoux) et Toulon, offrent un nombre de places supérieur par rapport aux nombres d'enfants qui seraient re-dirigés dans un de leurs Sessad. Ce sont des communes qui rayonnent dans toute la région, attirant des enfants de tout Paca. On retrouve aussi des communes comme Le Muy, Savines le Lac ou Orange où le temps d'accès au Sessad est supérieur à 20 minutes et où le nombre de place proposé est supérieur au nombre d'enfants potentiellement accueillables : ce sont des zones déjà repérées comme susceptibles d'accueillir de nouvelles implantations avec possibilité de transfert de places. Au contraire, des communes comme Rousset, Saint Mitre les Remparts, Saint André les Alpes, Embrun... sont amenées à capter plus d'enfants que le nombre de places existantes. Ces communes pourraient avoir plus de places en Sessad et accueilleraient aussi de nouvelles implantations afin d'être au plus près de la demande.

L'annexe 3 liste par commune, le nombre de places existantes, le temps moyen d'accès, et le nombre d'enfants qui, d'après les effectifs de 2012, seraient re-dirigés vers un Sessad de la commune.

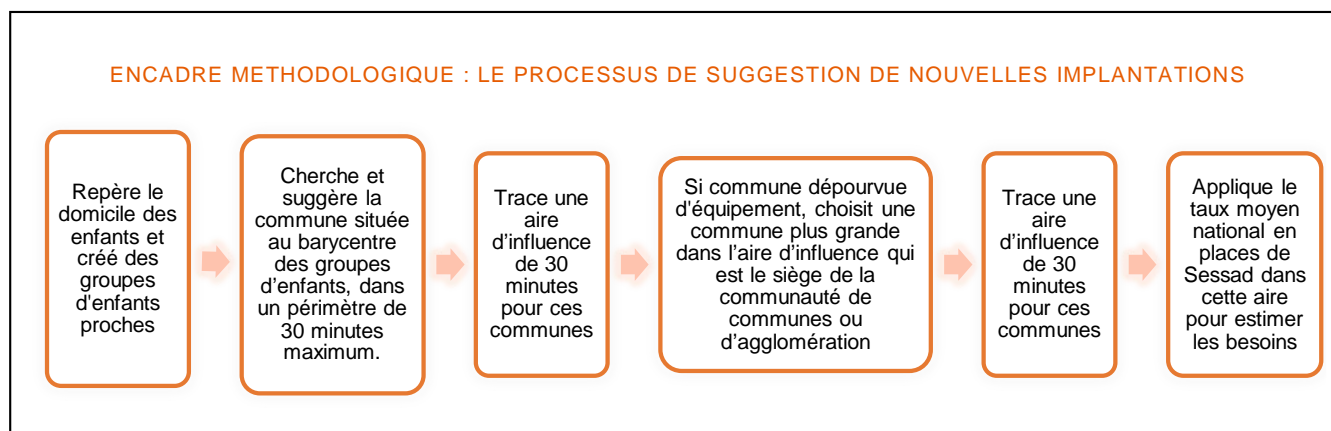
Ces estimations sont bien évidemment réalisées sur les usagers des Sessad en 2012, qui représentent une donnée variable au fil des ans. Pour diminuer les temps de trajet Sessad-domicile, une commission pourrait être chargée de s'assurer que les enfants sont accompagnés à "proximité" de leur domicile par le service le plus proche adapté à leur déficience. Pour en mesurer l'efficacité et repérer des évolutions possibles dans les localisations des usagers, les travaux réalisés ci-dessus pourraient être reproduits à intervalles réguliers.

SUGGESTION DE NOUVELLES IMPLANTATIONS DE SESSAD POUR UN ACCES OPTIMUM A 30 MN POUR TOUS LES ENFANTS

Sur la base des résultats de l'enquête réalisée en 2012, une centaine d'enfants handicapés sont sans accès de proximité à un Sessad. Une option peut être de proposer de nouvelles implantations pour permettre à tous un temps d'accès inférieur à 30 minutes.

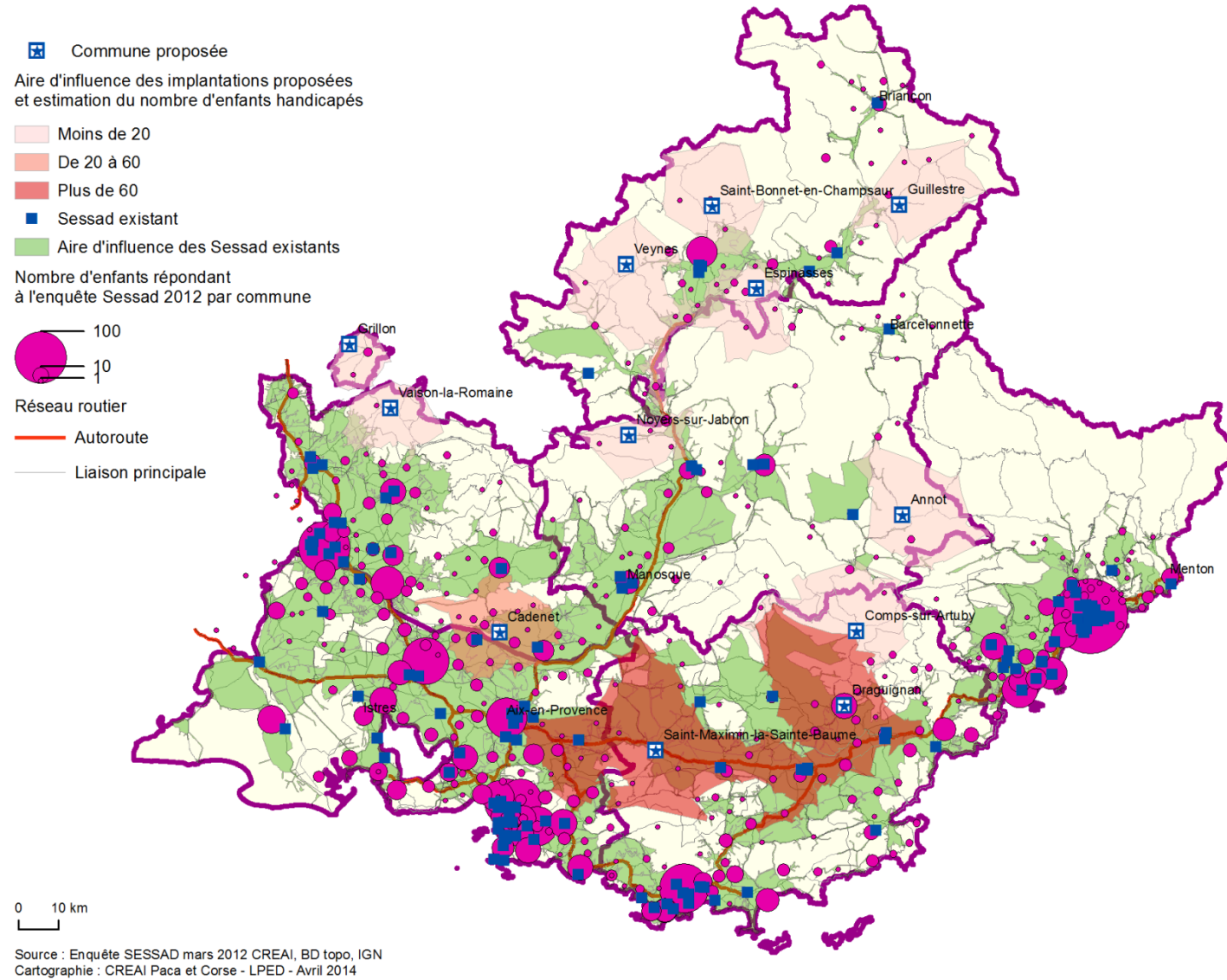
Pour ce faire, le logiciel de cartographie a repéré les enfants à leur domicile, créé des groupes d'enfants proches et cherché la commune située au barycentre de ces groupes d'enfants, dans un périmètre de 30 minutes. Puis, il a sélectionné et suggéré des communes pour l'implantation d'un Sessad. Cependant, plusieurs fois, le logiciel a proposé des petites communes démunies de services. Nous avons alors choisi une autre commune située dans l'aire d'influence de 30 minutes autour de ce barycentre et siège de sa communauté de communes ou d'agglomération.

Pour savoir combien d'enfants potentiellement concernés par un Sessad sont susceptibles de vivre sur cette zone d'attraction nouvellement créée autour de la commune sélectionnée, nous avons choisi d'appliquer le taux moyen national en places de Sessad, soit 2.8 places pour mille enfants⁷.



⁷ Quand le taux régional est de 2,6 places pour mille enfants de 0-19ans.

Communes proposées de manière à allouer tous les jeunes dans un rayon de 30 min



La carte 13 montre le résultat de ce processus. Elle suggère 12 nouvelles implantations, signalées sous forme de carré bleu étoilé. La majorité de ces implantations sont dans les zones repérées précédemment (tableau 5) comme étant des zones équipées de Sessad mais avec un temps d'accès élevé, supérieur à 20 minutes. Elles se situent le long de l'axe autoroutier Aix en Provence-Cannes (A8) (à Saint Maximin et Draguignan), dans sa périphérie (à Cadenet et Comps sur Artuby), au nord Vaucluse et dans l'enclave des papes (Vaison la Romaine et Grillon), à l'ouest et à l'est des Alpes de Hautes Provence (Noyers sur Jabron et Annot) et dans tout le territoire des Hautes Alpes (Saint Bonnet en Champsaur, Guillestre, Veynes et Espinasses). Certaines de ces propositions ne sont pas viables, concernant trop peu d'enfants (par exemple Annot, 2 enfants ; Guillestre, 4 enfants ; ...).

Les zones d'influence théoriques à 30 minutes de ces nouvelles implantations sont figurées en orange. Les zones orange foncé (Saint Maximin et Draguignan) estiment à plus de 60 le nombre d'enfants qui pourraient être suivis par un Sessad si on applique le taux de 2.8 places de Sessad pour mille enfants. Les zones en orange très claire signalent un espace où moins de 20 enfants seraient susceptibles d'être suivis par un Sessad. Ces zones peuvent recouvrir des aires d'influence (en vert sur la carte) de Sessad déjà existants. Ces estimations sont toutes récapitulées dans le tableau 6, quelque soit leur viabilité.

Tableau 6 : estimation des besoins en place de Sessad dans l'aire d'influence des 12 communes proposées pour l'implantation d'un Sessad

Communes proposée	EPCI ⁸	Estimation du nombre de places Sessad
Annot	Communauté de communes Terres de Lumière	2
Cadenet	Communauté de communes des Portes de Lubéron	45
Comps-sur-Artuby	Communauté de communes Artuby Verdon	6
Draguignan	Communauté d'agglomération dracénoise	83
Espinasses	Communauté de communes du Pays de Serre Ponçon	5
Grillon	Communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan	10
Guillestre	Communauté de communes du Guillestrois	4
Noyers-sur-Jabron	Communauté de communes de la Vallée du Jabron	7
Saint-Bonnet-en-Champsaur	Communauté de communes du Champsaur	6
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Communauté de communes Sainte-Baume Mont-Aurélien	144
Vaison-la-Romaine	Communauté de communes du Pays Vaison Ventoux	12
Veynes	Communauté de communes Buëch Dévoluy	9

Source : Enquête SESSAD, mars 2012 CREAI, BD topo, IGN

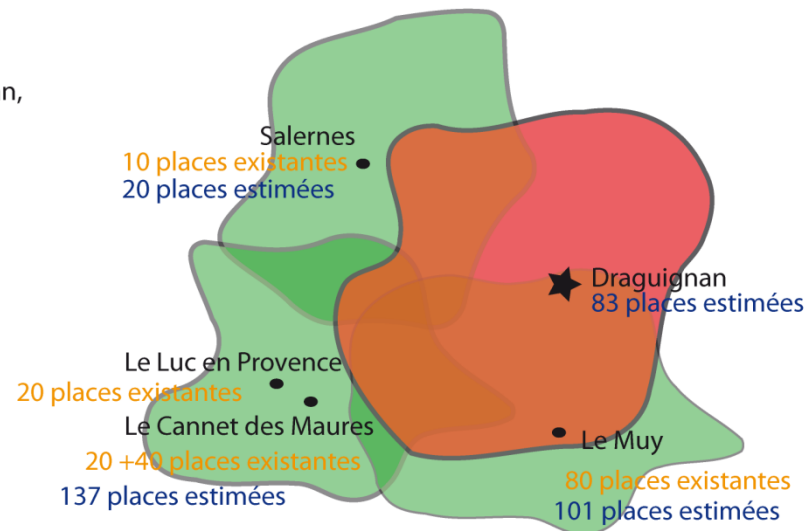
⁸ EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

La commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume a la zone d'influence la plus importante, elle pourrait accueillir 144 places. Cependant, elle recouvre les zones d'influence des Sessad existants de Rousset, Barjols et Brignoles, qui regroupent déjà 62 places. On peut donc estimer le **besoin réel à 82 places**.

L'aire d'influence de la commune de Cadenet a une estimation de 45 places de Sessad. Or elle empiète sur les zones d'influence des Sessad de La Roque d'Anthéron et de Pertuis, qui regroupent déjà 47 places. Si on applique le taux national d'équipements sur ces trois zones, le besoin est estimé 115 places alors que ces zones n'offrent que 47 places. Le **besoin est donc réel dans une aire élargie autour de Cadenet, pour 68 places**.

L'aire d'influence de la commune de Draguignan pourrait accueillir 83 places. Cette implantation paraît judicieuse car à elle seule, la commune de Draguignan a déjà 24 enfants suivis en Sessad alors qu'elle ne dispose d'aucun Sessad. Son aire d'influence empiète aussi sur des aires d'autres Sessad mais à elle seule, l'aire de Draguignan capte 32 enfants qui pourraient être suivis par un Sessad si on applique le taux national d'équipement. Ces 32 enfants sont à plus de 30 minutes des Sessad existants mais à moins de 30 minutes de Draguignan. Si on regroupe les aires d'influence recoupées par celle de Draguignan, cette aire élargie rassemble, en 2012, 170 places, alors que l'application du taux moyen estime le besoin à 241 places de Sessad : on compterait donc **71 places manquantes sur cette aire élargie autour de Draguignan**.

Dans la région de Draguignan,
170 places sont installées,
241 places sont estimées,
Il manque 71 places



Les autres propositions d'implantation ont des estimations plus faibles (allant de 2 enfants pour Annot à 12 enfants pour Vaison la Romaine). Il s'agit de zone moins densément peuplées (moins de 25 habitants au km² pour le 04 et le 05) et l'effectif estimé est trop faible pour une ouverture d'établissement. Cependant, ces zones ne sont couvertes par aucun Sessad et la demande est présente.

En première intention pourrait être étudiée l'implantation d'antenne avec en corollaire le transfert de places de Sessad existants. Par exemple, les communes de Gap et Savines le Lac offrent un nombre de places au dessus du taux national de 2,8 places pour mille. Gap, avec ses 80 places, pourrait transférer une antenne de 9 places à Veynes. Savines le Lac, avec ses 20 places, pourrait transférer 6 places à Saint Bonnet en Champsaur.

Il apparaît aussi nécessaire de comparer le coût de l'ouverture de l'antenne avec le coût des déplacements. Si les déplacements vers le Sessad existant engendrent moins de frais que l'ouverture de l'antenne, il serait plus acceptable de diriger les enfants vers le Sessad tout en optimisant les trajets et les tournées des professionnels.

Il apparaît évident que pour ces départements où les densités de population sont quatre fois plus faibles que celles des autres départements de Paca, le paramètre de 30 min pourrait être modifié : l'équité d'accès aux soins remplacerait là le concept d'égalité d'accès.

SYNTHESE ET PRECONISATIONS

- **Les enfants avec handicap paraissent répartis de manière hétérogène sur le territoire régional**, mais il faut pour s'en assurer et comprendre ce phénomène, des investigations complémentaires non réalisables dans le cadre de cette étude.
- **L'offre des Sessad semble en accord avec la répartition des enfants** : 93% des enfants vivent dans une aire d'influence à 30 mn d'un Sessad. Cependant, on ne peut éluder la possibilité que les enfants trop éloignés ne soient pas accompagnés par un service du simple fait de la distance à ceux-ci.
- **Cette opportunité de proximité n'est pas saisie** : dans les faits, seuls 56% des enfants sont accompagnés par un Sessad implanté à moins de 30 minutes de leur domicile.
- **Ceci entraîne des déplacements importants à toutes les échelles qui pourraient être fortement réduits** en dirigeant l'enfant vers le Sessad le plus proche adapté à sa déficience.
- **On relève des différences en temps de trajet allant du simple au double selon la déficience.**

- La première préconisation est de **diriger les enfants vers le Sessad le plus proche de leur domicile**, ce qui permettrait réduction de temps et de coûts de trajets. Cela nécessiterait d'adapter le nombre de places des Sessad concernés aux besoins.
- Une seconde préconisation serait d'**élargir les agréments de publics dans les zones à faible densité**, et de maintenir des spécialisations dans les zones à très forte densité.
- Une troisième préconisation serait d'**implanter de nouveaux Sessad ou antennes** en estimant le nombre de places nécessaires par rapport au taux national, selon les propositions faites dans ce travail.

- **La méthode déployée dans cette étude peut s'adapter à tous types d'établissements** si on dispose de l'adresse des enfants ou des adultes concernés par l'étude. Cette méthode nécessite de disposer d'une base de données complète sur le domicile (à l'échelle de la commune, ou adresse dans l'intra-urbain) des usagers qui couvre l'ensemble des établissements ou services visés.
- **Cette étude sur les déplacements domicile-Sessad devrait être reproduite régulièrement**, afin de déterminer les localisations rémanentes, utilisables dans des opérations d'optimisation.
- **Une recherche reste à réaliser, sur la répartition hétérogène des enfants avec handicap sur le territoire régional, afin d'en comprendre les causes et de proposer des implantations en accord avec des besoins explicités.**

BIBLIOGRAPHIE

Bourgarel S, Piteau-Delord M, Les services d'accompagnement pour jeunes en situation de handicap : une géographie de l'offre, *Santé Publique*, 2013/6 Vol. 25, p. 785-792.

Chaplon Laurent, Offre de transport et aménagement du territoire : évaluation spatio-temporelle des projets de modification de l'offre par modélisation multi-échelles des systèmes de transport. Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Univ. François Rabelais, Tours, 1997, 541p.

Devictor B, Le service public territorial de santé- le service public hospitalier : développer l'approche territoriale et populationnelle de l'offre en santé, mars 2014. 209p.

Gleyze Jean François, Réseaux, Territoires et Accessibilité, Institut Géographique National, Laboratoire COGIT, Avril 2001, 136p.

Le Duff Rachelle, Raynaud Philippe, Les SESSAD : public et modalités d'intervention. *Etudes et résultats* n°574 mai. 2007. DREES. 8p.

Le Duff Rachelle, Les SESSAD en Bretagne, in *A propos de...* n°31 nov.2009, 10p.

Marmont Thibault, Les SESSAD en Champagne-Ardenne: l'identité institutionnelle composite d'organisations « multi-services », in *Le Colporteur* n°600, CREA Champagne Ardenne, 2011, p.2-11.

RHEOP, Rapport annuel 2013, Grenoble, RHEOP, 64p.

STATISS en ligne sur le site de la DREES : <http://www.drees.sante.gouv.fr/statiss-statistiques-et-indicateurs-de-la-sante-et-du>,10328.html

ANNEXE 1 NOTE METHODOLOGIQUE

LE RESEAU

Les analyses de déplacements sont basées sur un réseau de transport. Ici le réseau de transport retenu est le réseau routier de la BD topo de l'IGN. A partir de vitesse fixée pour chaque type de tronçon routier, l'extension ArcGis Network Analyst permet de modéliser le réseau.

Type de tronçon routier	vitesse
Autoroute	130 km/h
2 x 2 voies	110 km/h
Liaison régionale ou départementale	90 km/h
Liaison communale	50 km/h

LES ISOCHRONES

Un isochrone est une courbe géométrique délimitant les points accessibles par un véhicule en un temps donné. Ici ils ont permis de tracer les aires d'influence de 30 minutes autour des sessad. Un isochrone permet d'évaluer l'accessibilité selon le temps ou la distance en fonction du réseau choisi

LA MATRICE ORIGINE DESTINATION

La matrice de coût Origine Destination recherche et mesure les chemins de moindre coût le long du réseau, de plusieurs origines à plusieurs destinations. Elle a permis de tracer les déplacements de moindre coût entre les enfants et le sessad dans lequel ils sont suivis.

LA RESSOURCE LA PLUS PROCHE

L'outil de ressource la plus proche mesure le coût du trajet entre les enfants et tous les sessad et détermine les éléments les plus proches entre eux. Dans le cas de cette étude, nous avons pu aussi spécifier un coût limite (ici, un temps d'accès de 30 minutes) au delà duquel il n'était pas nécessaire de rechercher un sessad.

COUCHE EMPLACEMENT – ATTRIBUTION

Une couche d'analyse emplacement-attribution est utile pour sélectionner un nombre de données de ressources dans un ensemble de localisations potentielles de manière qu'une demande soit allouée aux ressources de façon optimale et efficace. Le logiciel a sélectionné le nombre minimum de communes nécessaires pour capturer un nombre maximum d'enfants dans un rayon de 30 minutes.

ANNEXE 2 ESTIMATION DU NOMBRE DE PLACE POUR LES SESSAD EXISTANTS A PARTIR DE L'AIRE D'INFLUENCE

	Établissement	Public accueilli	Ville	places existantes	Zone d'agrément	Estimation du nombre de places Sessad	Différence places existantes places estimées
04	S.E.S.S.A.D. LA DURANCE Antenne de Barcelonnette	NO DATA	BARCELONNETTE	8	ANTENNE	4	4
04	S.E.S.S.A.D. / A.D.A.P.E.I. 04	AUTISME;POLYHANDICAP;DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	CHATEAU ARNOUX SAINT AUBAN	45	un departement	43	2
04	S.E.S.S.A.D. LA DURANCE Antenne de Chateau Arnoux	NO DATA	CHATEAU ARNOUX SAINT AUBAN	8	ANTENNE	43	-35
04	S.E.S.S.A.D. LA DURANCE	DEFICIENCE MOTRICE;TROUBLE DU LANGAGE;DEFICIENCE VISUELLE;DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	L'ESCALE	21	un departement	20	1
04	S.E.S.S.A.D. / A.D.A.P.E.I. 04 Antenne Agora	AUTISME;POLYHANDICAP;DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	MANOSQUE	31	ANTENNE	36	-5
04	S.E.S.S.A.D. LA DURANCE Antenne de Manosque	NO DATA	MANOSQUE	23	ANTENNE	45	-22
04	S.A.F.E.P. - S.S.E.F.I.S. LES ECRINS Antenne Manosque	DEFICIENCE AUDITIVE;	MANOSQUE	5	ANTENNE	35	-30
04	S.E.S.S.A.D. LA DURANCE Antenne de Digne	NO DATA	DIGNE LES BAINS	10	ANTENNE	15	-5
04	S.A.F.E.P. - S.S.E.F.I.S. LES ECRINS Antenne Digne	DEFICIENCE AUDITIVE;	DIGNE LES BAINS	5	ANTENNE	16	-11
04	S.E.S.S.A.D. LA DURANCE Antenne de Saint Andre les Alpes	NO DATA	ST ANDRE LES ALPES	8	ANTENNE	3	5
05	S.A.F.E.P. - S.S.E.F.I.S. LES ECRINS Antenne Embrun	DEFICIENCE AUDITIVE;	EMBRUN	5	ANTENNE	7	-2
05	S.E.S.S.A.D. LE JOUCLARET	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	BRIANCON	15	plusieurs communes	13	2
05	POLE ENFANCE A.P.F. 05 - S.E.S.S.D.	DEFICIENCE MOTRICE;	GAP	25	plusieurs departements	39	-14
05	S.A.F.E.P. - S.S.E.F.I.S. LES ECRINS	DEFICIENCE AUDITIVE;	GAP	25	plusieurs departements	39	-14
05	S.E.S.S.A.D. LE BOIS SAINT JEAN	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	GAP	20	un departement	39	-19
05	POLE ENFANCE A.P.F. 05 - S.S.A.D.	POLYHANDICAP;	GAP	10	plusieurs departements	39	-29
05	S.E.S.S.A.D. LES LAVANDES	TROUBLE DE L'APPRENTISSAGE;TROUBLE DU LANGAGE;	ORPIERRE	20	un departement	11	9
05	S.E.S.S.A.D. JEAN CLUZEL	DEFICIENCE VISUELLE;DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	SAVINES LE LAC	20	un departement	8	12
06	S.E.S.S.A.D. ROSSETTI Antenne secteur Ouest	DEFICIENCE MOTRICE;	ANTIBES	20	ANTENNE	113	-93
06	S.E.S.S.A.D. LES HIRONDELLES	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	BIOT	22	un departement	262	-240
06	S.S.A.D. LES HIRONDELLES	POLYHANDICAP;	BIOT	8	un departement	262	-254
06	S.E.S.S.A.D. MIRABEL	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	CANNES LA BOCCA	49	pas de zone dans l'agrément	111	-62
06	S.E.S.S.A.D. HENRI MATISSE P.E.P. Antenne de Carros	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	CARROS	11	ANTENNE	88	-77
06	S.E.S.S.A.D. LES COTEAUX D'AZUR	AUTISME;	CARROS	35	plusieurs communes	299	-264
06	S.E.S.S.A.D. VAL PAILLON	AUTISME;DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	CONTES	16	un departement	16	0
06	S.A.F.E.P. - S.S.E.F.I.S. L'ESTEREL Antenne de Grasse	DEFICIENCE AUDITIVE;	GRASSE	21	ANTENNE	93	-72

	Établissement	Public accueilli	Ville	places existantes	Zone d'agrément	Estimation du nombre de places Sessad	Différence places existantes places estimées
06	S.E.S.S.A.D. LES CASTORS	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	GRASSE	59	un departement	213	-154
06	S.E.S.S.A.D. LES NOISETIERS	AUTISME;	MOUANS SARTOUX	40	un departement	216	-176
06	S.E.S.S.A.D. - I.E.P.S. Antenne de Mouans Sartoux	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	MOUANS SARTOUX	18	ANTENNE	213	-195
06	S.E.S.S.A.D. GEORGETTE GROUSELLE	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	MENTON	15	plusieurs communes	39	-24
06	S.E.S.S.A.D. MIRASOL	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	MOUGINS	19	plusieurs communes	216	-197
06	S.E.S.S.A.D. / TRISOMIE 21	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	NICE	40	un departement	241	-201
06	S.E.S.S.A.D. LES CHENES I	AUTISME;DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	NICE	30	un departement	235	-205
06	S.E.S.S.A.D. LES CHENES II	AUTISME;DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	NICE	30	un departement	235	-205
06	S.A.A.A.I.S. CLEMENT ADER	DEFICIENCE VISUELLE;	NICE	40	un departement	247	-207
06	S.E.S.S.A.D. ROSSETTI	DEFICIENCE MOTRICE;	NICE	70	un departement	285	-215
06	S.S.E.F.I.S. CLEMENT ADER	DEFICIENCE AUDITIVE;	NICE	10	un departement	245	-235
06	S.E.S.S.A.D. CORNICHE FLEURIE	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	NICE	32	un departement	272	-240
06	S.E.S.S.A.D. HENRI MATISSE P.E.P. Antenne SAAISP	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	NICE	12	ANTENNE	254	-242
06	S.E.S.S.A.D. HENRI MATISSE P.E.P.	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	NICE	33	plusieurs communes	276	-243
06	S.E.S.S.A.D. CORNICHE FLEURIE Antenne Nice Est Ariane	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	NICE	30	ANTENNE	277	-247
06	S.S.E.F.I.S. BERLIOZ	DEFICIENCE AUDITIVE;	NICE	23	un departement	274	-251
06	S.E.S.S.A.D. LES CASTORS Antenne Villa Bourbonia	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	NICE	22	ANTENNE	274	-252
06	S.E.S.S.A.D. LES CHANTERELLES	TROUBLE DU LANGAGE;DEFICIENCE AUDITIVE;	NICE	18	un departement	276	-258
06	S.E.S.S.A.D. LA LUERNA	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	NICE	14	plusieurs communes	276	-262
06	S.E.S.S.A.D. CORNICHE FLEURIE Antenne Nice Ouest les Sagnes	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	NICE	15	ANTENNE	287	-272
06	S.E.S.S.A.D. - I.E.P.S.	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	SAINT JEANNET	38	plusieurs communes	85	-47
06	S.E.S.S.A.D. ALAIN HERBOUX	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	VALLAURIS	35	plusieurs communes	158	-123
06	S.E.S.S.A.D. HENRI WALLON	AUTISME;DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	VILLENEUVE LOUBET	35	plusieurs communes	177	-142
13	S.E.S.S.A.D. / A.P.A.R.	AUTISME;	AIX EN PROVENCE	45	plusieurs communes	130	-85
13	S.E.S.S.A.D. LE PIED A L'ETRIER	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	AIX EN PROVENCE	50	la region	173	-123
13	S.E.S.S.A.D. / I.T.E.P. LA SARRIETTE	TROUBLE DU COMPORTEMENT;TROUBLE PSYCHIQUE;	AIX EN PROVENCE	20	plusieurs communes	156	-136

	Établissement	Public accueilli	Ville	places existantes	Zone d'agrément	Estimation du nombre de places Sessad	Différence places existantes places estimées
13	S.E.S.S.A.D. SAINT YVES	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	AIX EN PROVENCE	12	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	158	-146
13	S.A.F.E.P. - S.S.E.F.I.S. LES ALPILLES	DEFICIENCE AUDITIVE;	AIX EN PROVENCE	30	un departement	184	-154
13	S.E.S.S.A.D. SESAME	DEFICIENCE MOTRICE;POLYHANDICAP;	AIX EN PROVENCE	12	plusieurs communes	255	-243
13	S.E.S.S.A.D. LES ABEILLES	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	ARLES	24	plusieurs communes	34	-10
13	S.E.S.S.A.D. LE VERDIER Antenne Zone Centre	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	ARLES	22	ANTENNE	34	-12
13	S.E.S.S.A.D. LES BASTIDES Antenne Aubagne	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	AUBAGNE	33	ANTENNE	81	-48
13	S.E.S.S.A.D. LE VERDIER	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	CABANNES	88	plusieurs communes	228	-140
13	S.E.S.S.A.D. LA CHRYSALIDE	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	ISTRES	45	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	50	-5
13	S.E.S.S.A.D. LE VERDIER Antenne Zone Sud	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	ISTRES	33	ANTENNE	68	-35
13	S.S.A.D. LA CHRYSALIDE	POLYHANDICAP;	ISTRES	5	Plusieurs communes	50	-45
13	S.E.S.S.A.D. LES IRIS	AUTISME;DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	LA CIOTAT	17	plusieurs communes	46	-29
13	S.E.S.S.A.D. / A.P.A.R. Antenne La Fare	AUTISME;	LA FARE LES OLIVIERS	5	ANTENNE	209	-204
13	S.S.E.S.D. LE COLOMBIER	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	LA ROQUE D'ANTHERON	20	plusieurs departements	35	-15
13	S.E.S.S.A.D. / A.D.I.J. LES PINCHINATS	TROUBLE DU LANGAGE;DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE PSYCHIQUE;	LUYNES	20	plusieurs communes	175	-155
13	S.E.S.S.A.D. du CENTRE DE L'ENFANCE Antenne Marignane	NO DATA	MARIGNANE	6	ANTENNE	73	-67
13	S.E.S.S.A.D. MARSEILLE CENTRE VILLE Antenne Republique	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	MARSEILLE 01	20	ANTENNE	581	-561
13	S.E.S.S.A.D. - S.S.A.D. COTE BLEUE	DEFICIENCE MOTRICE;POLYHANDICAP;	MARSEILLE 03	25	plusieurs communes	581	-556
13	S.E.S.S.A.D. GERMAINE BOHLER	DEFICIENCE MOTRICE;	MARSEILLE 04	25	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	581	-556
13	S.E.S.S.A.D. VALBRISE	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	MARSEILLE 04	20	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	581	-561
13	S.E.S.S.A.D. MARSEILLE CENTRE VILLE	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	MARSEILLE 06	70	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	581	-511
13	S.E.S.S.A.D. MARSEILLE CENTRE VILLE Antenne Adolescents	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	MARSEILLE 06	20	ANTENNE	581	-561
13	S.E.S.S.A.D. L'ARC EN CIEL	DEFICIENCE VISUELLE;	MARSEILLE 07	70	un departement	581	-511
13	S.E.S.S.A.D. SANDERVAL	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	MARSEILLE 08	99	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	581	-482
13	S.E.S.S.A.D. Les TAMARIS- AMANDIERS	AUTISME;DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	MARSEILLE 08	40	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	581	-541

	Établissement	Public accueilli	Ville	places existantes	Zone d'agrément	Estimation du nombre de places Sessad	Différence places existantes places estimées
13	S.E.S.S.A.D. LES ECUREUILS	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	MARSEILLE 08	10	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	581	-571
13	S.E.S.S.A.D. - S.S.A.D. LES CALANQUES	DEFICIENCE MOTRICE;AUTISME;POLYHANDICAP;	MARSEILLE 09	25	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	581	-556
13	S.E.S.S.A.D. LES BASTIDES Antenne St Loup	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	MARSEILLE 10	33	ANTENNE	581	-548
13	S.E.S.S.A.D. LES HIRONDELLES	DEFICIENCE AUDITIVE;	MARSEILLE 11	25	la region	31	-6
13	S.S.E.F.I.S. LA REMUSADE	DEFICIENCE AUDITIVE;	MARSEILLE 11	10	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	63	-53
13	S.E.S.S.A.D. LES BASTIDES	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	MARSEILLE 11	99	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	581	-482
13	S.E.S.S.A.D. MARSEILLE CENTRE EST	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	MARSEILLE 14	66	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	581	-515
13	S.E.S.S.A.D. MONT RIAnt	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	MARSEILLE 14	18	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	581	-563
13	S.E.S.S.A.D. LE CHEMIN	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	MARSEILLE 15	20	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	26	-6
13	S.E.S.S.A.D. LA BRICARDE / A.P.A.R.	AUTISME;	MARSEILLE 15	10	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	47	-37
13	S.E.S.S.A.D. NORD LITTORAL	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	MARSEILLE 16	44	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	581	-537
13	S.E.S.S.A.D. / C.E.P.E.S.	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	ROUSSET	11	plusieurs communes	197	-186
13	S.E.S.S.A.D. / A.P.A.J.H. 13	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	SAINT MITRE LES REMPARTS	12	plusieurs communes	77	-65
13	S.E.S.S.A.D. LE VERDIER Antenne Zone Nord	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	SAINT REMY DE PROVENCE	33	ANTENNE	50	-17
13	S.E.S.S.A.D. / A.P.A.R. Antenne Les Canourgues	AUTISME;	SALON DE PROVENCE	20	ANTENNE	217	-197
13	S.S.E.S.D. LES CYPRES	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	SALON DE PROVENCE	19	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	260	-241
13	S.E.S.S.A.D. du CENTRE DE L'ENFANCE	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	VITROLLES	48	plusieurs communes	237	-189
83	S.E.S.S.A.D. JARDIN D'ASCLEPIOS Antenne Centre Var Brignoles	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	BRIGNOLES	31	ANTENNE	95	-64
83	S.E.S.S.A.D. JARDIN D'ASCLEPIOS	POLYHANDICAP;DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	FREJUS	61	plusieurs communes	64	-3
83	S.S.E.S.D. OLBIA	DEFICIENCE MOTRICE;	HYERES	20	plusieurs communes	39	-19
83	S.E.S.S.A.D. FOLKE BERNADOTTE	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	LA SEYNE SUR MER	20	plusieurs communes	181	-161
83	S.E.S.S.A.D. LES DAUPHINS Antenne Malsert	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	LA SEYNE SUR MER	9	ANTENNE	194	-185
83	S.E.S.S.A.D. LES DAUPHINS Antenne Aubrac	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	LA SEYNE SUR MER	6	ANTENNE	194	-188

	Établissement	Public accueilli	Ville	places existantes	Zone d'agrément	Estimation du nombre de places Sessad	Différence places existantes places estimées
83	S.A.A.A.I.S. - S.A.F.E.P. CHARLES LOUPOT Antenne de Toulon	DEFICIENCE VISUELLE;	LA VALETTE DU VAR	55	ANTENNE	155	-100
83	S.E.S.S.A.D. Les PIERIDES - ETABLISSEMENTS VAROIS	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	LA VALETTE DU VAR	20	plusieurs communes	155	-135
83	S.A.F.E.P. - S.S.E.F.I.S. L'ESTEREL	DEFICIENCE AUDITIVE;	LE CANNET DES MAURES	40	plusieurs communes	137	-97
83	S.E.S.S.A.D. / C.F.A.-F.A. SAINT BARNABE	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	LE CANNET DES MAURES	20	un departement	151	-131
83	S.E.S.S.A.D. JARDIN D'ASCLEPIOS Antenne Centre Var Le Luc	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	LE LUC EN PROVENCE	20	ANTENNE	137	-117
83	S.E.S.S.A.D. BELL'ESTELLO	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	LE PRADET	30	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	136	-106
83	S.E.S.S.A.D. - ESSOR	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	BARJOLS	20	plusieurs communes	16	4
83	S.E.S.S.A.D. La BASTIDE - ETABLISSEMENTS VAROIS	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	COGOLIN	18	plusieurs communes	11	7
83	S.E.S.S.A.D. MADELEINE LEMAIRE	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	LE MUY	50	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	62	-12
83	S.E.S.S.A.D. - C.F.A.-F.A. DU HAUT VAR	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	SALERNES	10	une commune ou plusieurs arrondissements de Marseille	20	-10
83	S.E.S.S.A.D. LES DAUPHINS	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	SANARY SUR MER	55	plusieurs communes	115	-60
83	S.A.A.A.I.S. - S.A.F.E.P. CHARLES LOUPOT	DEFICIENCE VISUELLE;	LE MUY	80	un departement	101	-21
83	S.E.S.S.A.D. LES DAUPHINS Antenne Les Lones	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	SIX FOURS LES PLAGES	5	ANTENNE	194	-189
83	S.A.F.E.P. - S.S.E.F.I.S. / P.E.P. 83	DEFICIENCE AUDITIVE;	TOULON	65	plusieurs communes	125	-60
83	S.E.S.S.A.D / G.E.I.S.T. 21	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	TOULON	30	plusieurs communes	185	-155
83	S.E.S.S.A.D. ROSSETTI Antenne Dominique Mille	DEFICIENCE MOTRICE;	TOULON	30	ANTENNE	208	-178
83	S.E.S.S.A.D. LES MOINEAUX DE L'ERMITAGE	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	TOULON	20	pas de zone dans l'agrement	224	-204
84	S.E.S.S.A.D. I.T.E.P. 84 / A.R.I. Antenne Zone Centre Avignon	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	AVIGNON	33	ANTENNE	81	-48
84	S.E.S.S.A.D. LES TOURNESOLS Antenne Avignon	DEFICIENCE MOTRICE;	AVIGNON	10	ANTENNE	101	-91
84	S.A.F.E.P. / C.H. HENRI DUFFAUT	DEFICIENCE AUDITIVE;	AVIGNON	10	NO DATA	131	-121
84	S.E.S.S.A.D. LE PETIT PRINCE	TOUS TYPES DE DEFICIENCES	AVIGNON	17	plusieurs communes	159	-142
84	S.E.S.S.A.D. la GLORINETTE	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	AVIGNON	20	plusieurs communes	222	-202
84	S.E.S.S.A.D. LE PETIT JARDIN	AUTISME;POLYHANDICAP;	AVIGNON	10	pas de zone dans l'agrement	240	-230
84	S.E.S.S.A.D. ALAIN PUJOL Antenne Les Iris	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	CARPENTRAS	20	ANTENNE	62	-42
84	S.E.S.S.A.D. I.T.E.P. 84 / A.R.I. Antenne Zone Centre Carpentras	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	CARPENTRAS	33	ANTENNE	109	-76
84	S.E.S.S.A.D. ALAIN PUJOL	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	LE THOR	40	un departement	147	-107

	Établissement	Public accueilli	Ville	places existantes	Zone d'agrément	Estimation du nombre de places Sessad	Différence places existantes places estimées
84	S.E.S.S.A.D. I.T.E.P. 84 / A.R.I.	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	L'ISLE SUR LA SORGUE	33	plusieurs communes	82	-49
84	S.E.S.S.A.D. SAINT ANGE	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	MONTFAVET	30	plusieurs communes	192	-162
84	S.E.S.S.A.D. DU HAUT VAUCLUSE	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	ORANGE	42	plusieurs departements	131	-89
84	S.E.S.S.A.D. LES TOURNESOLS	DEFICIENCE MOTRICE;	ORANGE	10	plusieurs communes	209	-199
84	S.E.S.S.A.D. I.T.E.P. 84 / A.R.I. Antenne Zone Nord Orange	TROUBLE DU COMPORTEMENT;	ORANGE	11	ANTENNE	226	-215
84	S.E.S.S.A.D. - I.M.E. DE PERTUIS	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	PERTUIS	27	plusieurs communes	35	-8
84	S.S.E.F.I.S. / P.E.P. 84	DEFICIENCE AUDITIVE;	SORGUES	36	plusieurs communes	230	-194
84	S.E.S.S.A.D. L'OLIVIER	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;	SORGUES	10	plusieurs communes	227	-217
84	S.E.S.S.A.D. I.T.E.P. 84 / A.R.I. Antenne Zone Sud Apt	DEFICIENCE INTELLECTUELLE;TROUBLE DU COMPORTEMENT;	APT	22	ANTENNE	18	4

ANNEXE 3 : NOMBRE D'ENFANTS EN 2012 RE-DIRIGE DANS LEURS SESSAD LE PLUS PROCHE PAR COMMUNE.

Dep	Commune	Nombre de places existantes	Temps moyen d'accès (minutes)	Nb d'enfant	Différence places existantes nb d'enfant	Dep	Commune	Nombre de places existantes	Temps moyen d'accès (minutes)	Nb d'enfant	Différence places existantes nb d'enfant
4	BARCELONNETTE	8	21	5	3	13	ISTRES	83	13	47	36
4	CHATEAU ARNOUX SAINT AUBAN	53	15	30	23	13	LA CIOTAT	17	10	26	-9
4	DIGNE LES BAINS	15	11	23	-8	13	LA FARE LES OLIVIERS	5	15	12	-7
4	L'ESCALE	21	15	9	12	13	LA ROQUE D'ANTHERON	20	16	25	-5
4	MANOSQUE	59	15	39	20	13	LUYNES	20	18	8	12
4	ST ANDRE LES ALPES	8	27	14	-6	13	MARIGNANE	6	9	22	-16
5	BRIANCON	15	19	21	-6	13	MARSEILLE 01	20	2	22	-2
5	EMBRUN	5	28	16	-11	13	MARSEILLE 03	25	7	9	16
5	GAP	80	18	59	21	13	MARSEILLE 04	45	7	96	-51
5	ORPIERRE	20	24	4	16	13	MARSEILLE 06	90			90
5	SAVINES LE LAC	20	23	11	9	13	MARSEILLE 07	70	3	13	57
6	ANTIBES	20	3	38	-18	13	MARSEILLE 08	182	3	99	83
6	BIOT	30	11	16	14	13	MARSEILLE 09	25	4	31	-6
6	CANNES LA BOCCA	49	7	47	2	13	MARSEILLE 10	33	7	149	-116
6	CARROS	46	12	31	15	13	MARSEILLE 11	134	9	94	40
6	CONTES	16	13	10	6	13	MARSEILLE 14	84			84
6	GRASSE	80	9	34	46	13	MARSEILLE 15	30	8	61	-31
6	MENTON	15	11	20	-5	13	MARSEILLE 16	44			44
6	MOUANS SARTOUX	58	7	7	51	13	ROUSSET	11	15	51	-40
6	MOUGINS	19	12	33	-14	13	SAINT MITRE LES REMPARTS	12	22	43	-31
6	NICE	419	11	230	189	13	SAINT REMY DE PROVENCE	33	18	20	13
6	SAINTE JEANNET	38	12	12	26	13	SALON DE PROVENCE	39	14	42	-3
6	VALLAURIS	35	0	16	19	13	VITROLLES	48	5	29	19
6	VILLENEUVE LOUBET	35	13	35	0	83	BARJOLS	20	20	6	14
13	AIX EN PROVENCE	169	16	84	85	83	BRIGNOLES	31	6	5	26
13	ARLES	46	13	45	1	83	COGOLIN	18	26	24	-6
13	AUBAGNE	33	10	40	-7	83	FREJUS	61	16	29	32

83	CABANNES	88	13	20	68	83	HYERES	20	16	37	-17
Dep	Commune	Nombre de places existantes	Temps moyen d'accès (minutes)	Nb d'enfant	Différence places existantes nb d'enfant						
83	LA SEYNE SUR MER	35	4	43	-8						
83	LA VALETTE DU VAR	75	10	27	48						
83	LE CANNET DES MAURES	60	19	77	-17						
83	LE LUC EN PROVENCE	20	4	5	15						
83	LE MUY	130	22	29	101						
83	LE PRADET	30	1	1	29						
83	SALERNES	10	20	12	-2						
83	SANARY SUR MER	55	17	10	45						
83	SIX FOURS LES PLAGES	5	7	14	-9						
83	TOULON	145	14	94	51						
84	APT	22	14	35	-13						
84	AVIGNON	100	9	129	-29						
84	CARPENTRAS	53	11	49	4						
84	LE THOR	40	17	49	-9						
84	L'ISLE SUR LA SORGUE	33	12	26	7						
84	MONTFAVET	30			30						
84	ORANGE	73	17	29	44						
84	PERTUIS	27	11	33	-6						
84	SORGUES	46	7	15	31						